

Rapport 2023





SOMMAIRE

04	CHIFFRES-CLÉS	
06	GRANDES LIGNES	
08	ASSURANCE	<hr/>
		Patrimoine bâti / Primes / Sinistres / Réassurance
16	PRÉVENTION	<hr/>
		Communes / Subventions / Action spéciales / Formations / Divers
20	INTERVENTION	<hr/>
		Formation / Inspectorat / Défense incendie / Régions
26	ADMINISTRATION	<hr/>
		Placements / Informatique / Durabilité
30	ORGANISATION	<hr/>
		Chambre d'assurance immobilière / Experts externes
34	FINANCES	<hr/>
		Résultats généraux / Révision et approbation des comptes
38	BILAN	
40	COMPTE PROFITS ET PERTES	
42	FLUX DE TRÉSORERIE	
44	VARIATION CAPITAUX PROPRES	
47	GLOSSAIRE	
48	ANNEXES	<hr/>
		Principes de présentation des comptes et d'évaluation / Informations sectorielles / Placements de capitaux / Hors exploitation / Annexes aux comptes annuels

2023 2022

BÂTIMENTS ASSURÉS

51'602 50'996

TAUX DE PRIME MOYEN

0.611 ‰ 0.635 ‰

RÉSERVES (EN ‰ DU CAPITAL ASSURÉ)

3.51 ‰ 3.73 ‰

SINISTRES FEU

253 257

SINISTRES ÉLÉMENTS NATURELS

3'949 243

DOMMAGES (EN ‰ DU CAPITAL ASSURÉ)

2.038 ‰ 0.200 ‰



CAPITAUX ASSURÉS

62.313mia 58.333mia

PRIMES ENCAISSÉES

38'060'162 37'015'880

FONDS DE RÉSERVE

218'655'926 217'763'132

DOMMAGES FEU

6'370'735 10'966'630

DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS

120'604'406 734'253

DOMMAGES TOTAUX

126'975'141 11'700'883

S'il faut chercher un mérite à l'année écoulée, c'est de nous avoir rappelé de rester modestes et prévoyants. La violence de la tempête qui s'est abattue sur La Chaux-de-Fonds et Le Locle nous a, pour un temps, ramenés à notre juste place face à la puissance et l'imprévisibilité des éléments. Elle nous a également rendus attentifs à la nécessité permanente de construire et d'entretenir nos bâtiments en prévision d'événements exceptionnels.

Qui aurait pu imaginer qu'en l'espace de 6 minutes le patrimoine bâti du canton subisse les pires outrages de son histoire? que des vents dont la vitesse a dépassé les capacités de mesures des instruments disponibles laissent une région entière sous le choc? que des milliers d'arbres, dont certains centenaires, se retrouvent brisés ou déracinés?

Encore un grand merci à tous ceux qui ont œuvré, dans le marasme qui a succédé à l'événement et dans les mois qui ont suivi, à soulager les victimes, à sécuriser et débayer les espaces publics et à redonner aux Villes des Montagnes le visage qu'on leur connaît et que l'on apprécie.

Des centaines d'existences durablement perturbées, plus de 3300 bâtiments endommagés dont certains presque entièrement détruits, plus de 100 millions de francs de dégâts, des mois de travaux, tel est le bilan rapide que l'ECAP peut tirer de ce 24 juillet, avec quelques mois de recul. Face à de tels dommages, l'ECAP se devait de réagir de manière tout aussi extraordinaire. C'est pourquoi, la Chambre d'assurance immobilière a débloqué un crédit spécial d'un million de francs pour contribuer à atténuer les conséquences de la tempête, dont les trois quarts seront consacrés au reboisement des espaces urbains au Locle et à La Chaux-de-Fonds.

Si les mesures de précaution en matière de constructions sont du ressort des propriétaires de bâtiments, la prévoyance financière relève de l'Établissement d'assurance et de prévention. Une étude, mandatée par l'ECAP au printemps 2023 a démontré que ses réserves étaient adaptées aux risques encourus, en fonction de son niveau de primes et de ses couvertures de réassurance. Ces résultats se sont confirmés à l'épreuve de la tempête: l'ECAP a été en mesure d'absorber la sinistralité de 2023, grâce également à ses partenaires, réassureurs et autres établissements cantonaux.

Néanmoins, si l'évolution de la sinistralité constatée ces 4 dernières années devait se confirmer, les réserves accumulées par les assureurs, privés ou publics, pourraient, à terme, ne pas suffire à financer l'augmentation des charges que ce soit les indemnités, les frais de traitement des sinistres ou les primes de réassurance. Sans oublier l'impact sur la charge de travail des collaborateurs de l'Établissement qui se sont investis sans compter pour assurer un règlement rapide des cas, tout en restant attentifs à garantir l'équité et la défense des intérêts des propriétaires.

Parallèlement, la hausse des coûts de la construction, bien que plus modérée qu'en 2021 et 2022, s'est poursuivie. Afin de garantir le rétablissement des bâtiments après un sinistre, leur valeur d'assurance a à nouveau dû être indexée. Mais, contrairement à 2022, cette augmentation, au vu des circonstances, n'a pas pu être compensée par une baisse de tarif.

Sur le plan interne, l'exercice 2023 est à marquer d'une pierre blanche. En effet, après 12 ans de bons et loyaux services, le logiciel de gestion de l'assurance a été renouvelé à fin février. La nouvelle solution, plus conviviale et efficace, intègre dorénavant des fonctionnalités pour la prévention et l'intervention, permettant une meilleure coordination entre les 3 métiers de l'ECAP.

La campagne de prévention «Pas dans ma maison» lancée en début d'année pour protéger les bâtiments des eaux de ruissellement a connu un succès dépassant toutes les attentes. Plus de 1500 propriétaires se sont déplacés pour profiter des conseils dispensés par des experts d'horizons divers. De nombreuses demandes de subvention ont d'ores et déjà été déposées et certaines mesures réalisées.

Sur le plan financier, l'exercice se clôture par une perte historique de plus de 20 millions de francs, malgré un résultat honorable des placements financiers.

En 2023, l'ECAP a été une fois encore au côté des propriétaires neuchâtelois pour prévenir, intervenir et assurer.

Alain Ribaux

*Président de la
Chambre d'assurance
immobilière*

**Jean-Michel
Brunner**

*Directeur
de l'ECAP*



ASSURANCE

RAPPORT DE GESTION
2023



Pour la troisième fois en cinq ans, l'activité du secteur assurance a été fortement perturbée par une sinistralité hors norme qui a requis non seulement le recours à toutes les capacités internes, mais également demandé l'apport de compétences complémentaires, tant techniques qu'administratives. Si l'expérience acquise dans le traitement des événements de grande ampleur s'est révélée décisive pour mettre en place une organisation efficace, le volume et la complexité des cas ont posé de nouveaux défis aux collaborateurs de l'ECAP. Les apports de la nouvelle plate-forme informatique ont permis un meilleur échange des données et une circulation plus fluide des informations. Il n'en reste pas moins que les évolutions globales auxquelles le métier de l'assurance doit faire face tant en termes de traitement des sinistres, d'indemnisation des dommages ou de disponibilité de la réassurance constitueront des sujets de réflexion quant à la stratégie à adopter dans les années à venir.

PATRIMOINE BÂTI

L'augmentation des sommes d'assurance découlant de l'adaptation partielle au coût de la construction a contribué de façon importante à l'évolution de la valeur du patrimoine bâti cantonal. Au 31 décembre 2023, les capitaux assurés se montaient à 62.31 milliards de francs en augmentation de 6.82% par rapport à 2022. Cela représente 51'602 bâtiments.

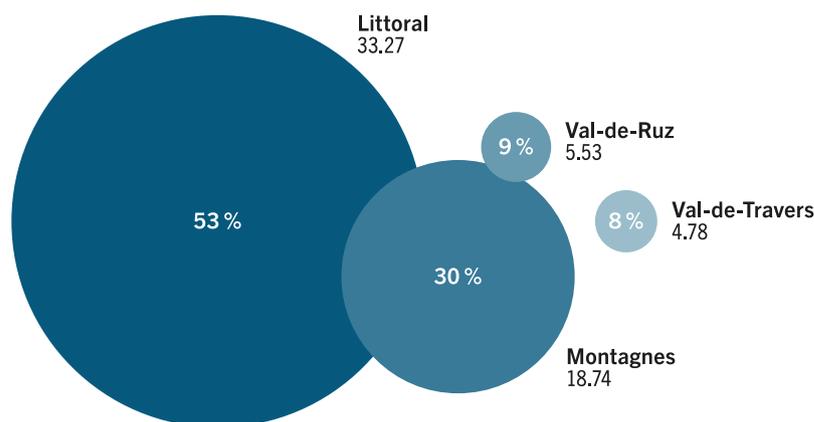
Abstraction faite de l'adaptation de l'indice, la croissance du capital assuré est de 0.9%.

**AU 31 DÉCEMBRE 2023,
LES CAPITAUX ASSURÉS
SE MONTAIENT
À 62.31 MILLIARDS
DE FRANCS.**

**CELA REPRÉSENTE
51'602 BÂTIMENTS.**

VALEURS D'ASSURANCE 2023

En pourcentage / En milliards de CHF

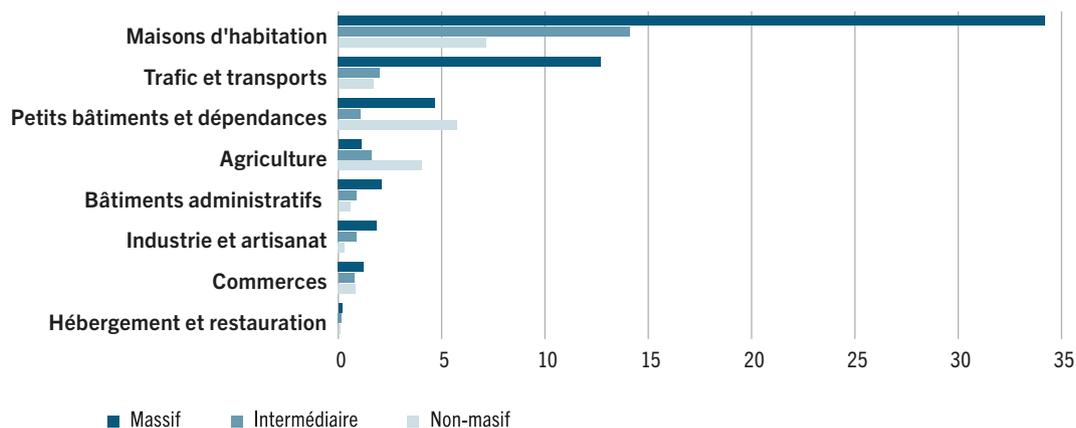


TYPES DE CONSTRUCTION ET USAGES

La part des bâtiments voués principalement à l'habitation a encore crû dans le canton en 2023 passant de 65.69% à 65.97%. La comparaison de l'évolution par type d'affectation montre que la valeur des immeubles affectés à l'hébergement et la restauration (-4.01%) ainsi qu'au commerce (-2.85%) tend à se réduire, contrairement à celle des bâtiments liés au trafic et aux transports, qui augmente le plus fortement (+3.35%).

RÉPARTITION DU NOMBRE DE BÂTIMENTS PAR AFFECTATIONS ET TYPES DE CONSTRUCTION

En pourcentage



ESTIMATIONS

Comme ces deux dernières années, les huit experts externes formés pour le traitement des sinistres ont été mobilisés pour soutenir les collaborateurs de l'ECAP, tant pour la tempête de La Chaux-de-Fonds que pour le solde des cas de la grêle de 2021. Le nombre d'estimations périodiques réalisées s'en est fortement ressenti et l'objectif de 4850 révisions de valeurs d'assurance fixé pour l'exercice 2023 n'a pas été atteint.

Les 26 experts externes mandatés ont estimé 2455 bâtiments et les 6 experts internes du secteur assurance ont procédé à 340 estimations, soit un total de 2795 révisions. Ce chiffre représente environ la moitié de ce qui serait nécessaire pour maintenir le rythme décennal préconisé par les dispositions d'application de la loi.

Afin d'augmenter le nombre de visites annuelles, le principe des estimations

à un seul expert a été progressivement introduit. En 2023, 1375 visites de petits bâtiments ont été réalisées en solo. Il n'en demeure pas moins que si la sinistralité importante de ces dernières années devait perdurer, d'autres solutions devront être trouvées, sachant que l'engagement de nouveaux experts, disposant des qualifications requises, est de plus en plus difficile.

PRIMES

Traditionnellement les primes annuelles de l'ECAP sont facturées au mois de décembre pour l'année suivante. Pour la prime 2023, cet envoi n'est intervenu qu'à la fin du mois de février en raison du passage au nouveau logiciel PEGGI.

L'évolution du montant de la facture combinait 2 facteurs: d'une part une baisse de tarif et d'autre part une adaptation des valeurs assurées au coût de la construction.



TARIF

En 2023, les taux de prime sont donc demeurés inchangés pour les différentes catégories de bâtiments, malgré la sinistralité de 2021 et les performances boursières de 2022 qui ont pesé sur les résultats. En outre, conformément à la décision de la Chambre d'assurance immobilière, le taux de la contribution pour la prévention et l'intervention a été réduit au 1^{er} janvier de 11.1% passant de 18 à 16 centimes par tranches de 1000 francs de valeur assurée.

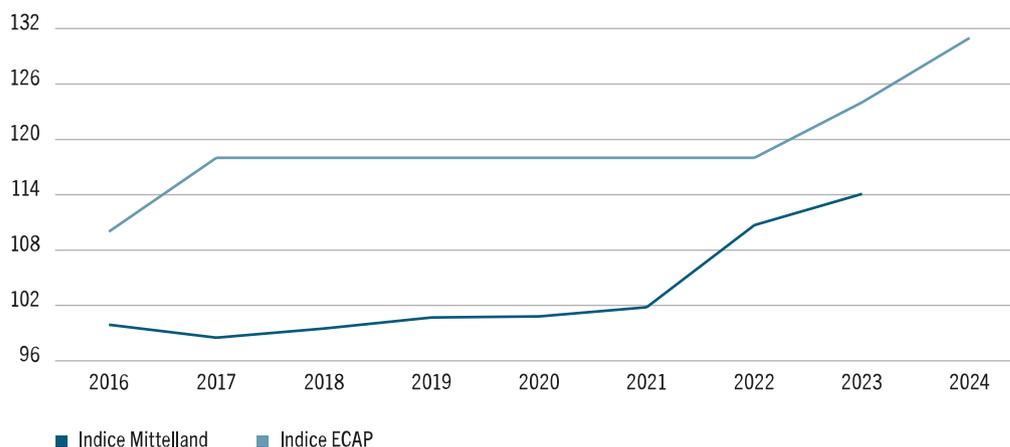
(OFS), la Chambre a décidé de n'augmenter que de 5.65% les valeurs d'assurance au 1.1.2023, consciente que cette adaptation ne serait certainement pas suffisante. La poursuite de la hausse des coûts a obligé à procéder à un nouvel ajustement qui s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2024 afin d'assurer aux propriétaires des indemnités correspondant à la valeur effective de reconstruction de leurs immeubles.

INDICE

Dans le courant de l'année 2022, au vu de l'augmentation de l'indice des prix à la construction de l'Office fédéral de statistique

L'indice OFS a ainsi passé entre 2021 et 2023 de 101.8 à 114.1, soit une augmentation de 12.1%. Dans le même temps l'ECAP a indexé les valeurs d'assurance de 11.0%.

ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION



SINISTRES

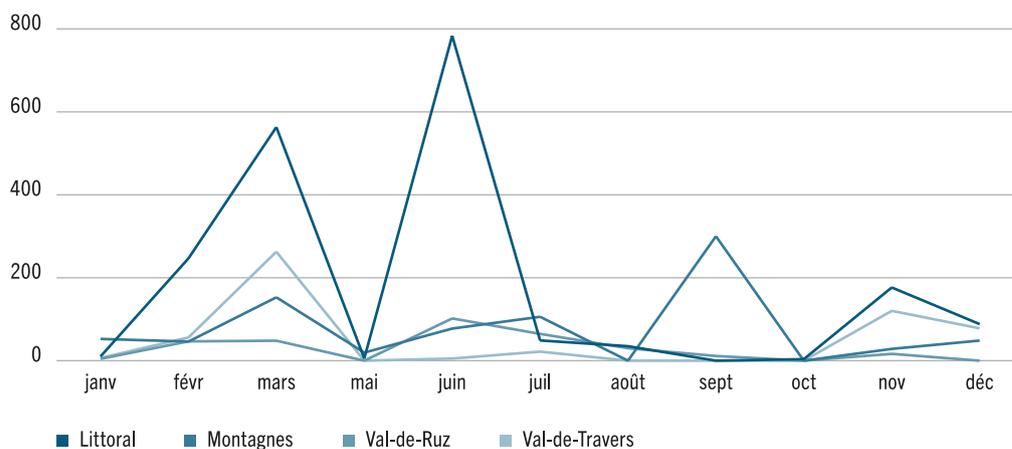
Qualifier la sinistralité de 2023 d'extraordinaire serait un euphémisme, tant le montant des dommages et la brièveté du principal événement de l'année sortent de tous les schémas connus dans l'histoire de l'Établissement cantonal. À ce jour, l'exercice 2021 considéré jusqu'ici comme un record absolu ne totalisait «que» 59.7 millions de francs de dégâts, l'année écoulée a vu ce chiffre plus que doubler (126.97 millions de francs) avec toutes les conséquences humaines et matérielles que cela entraîne.

DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS

Outre la tempête du 24 juillet dans les Montagnes, l'année a été marquée par plusieurs événements de vents violents. Il faut notamment relever 3 épisodes entre le 26 février et le 31 mars qui ont occasionné plus de 500 sinistres et 1.5 million de francs de dégâts. Le 22 juin, un orage a frappé le Littoral et dans une moindre mesure les Vallées. De nombreux dégâts dus au vent et au ruissellement ont été annoncés (150 cas pour 900'000 francs). À noter que ni la grêle, ni la neige ou les glissements de terrain n'ont occasionné de dommages significatifs en 2023. Le montant annuel des sinistres se monte à 120.6 millions de francs dont 117.15 le 24 juillet.

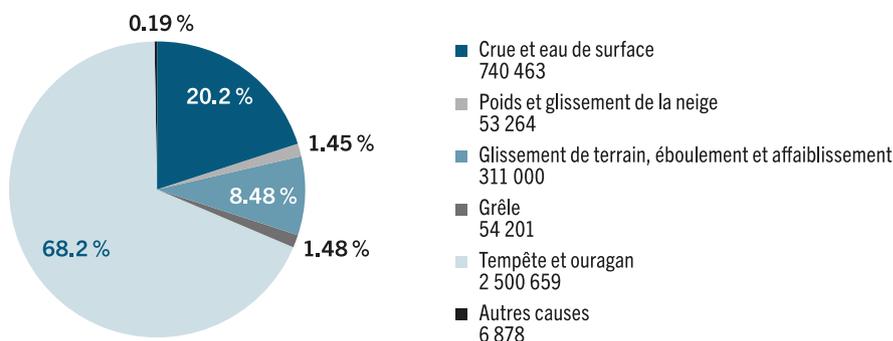
SINISTRALITÉ PAR MOIS (hors événement du 24 juillet)

En milliers de CHF



CAUSES DES DOMMAGES (hors événement du 24 juillet)

En pourcentage / En CHF



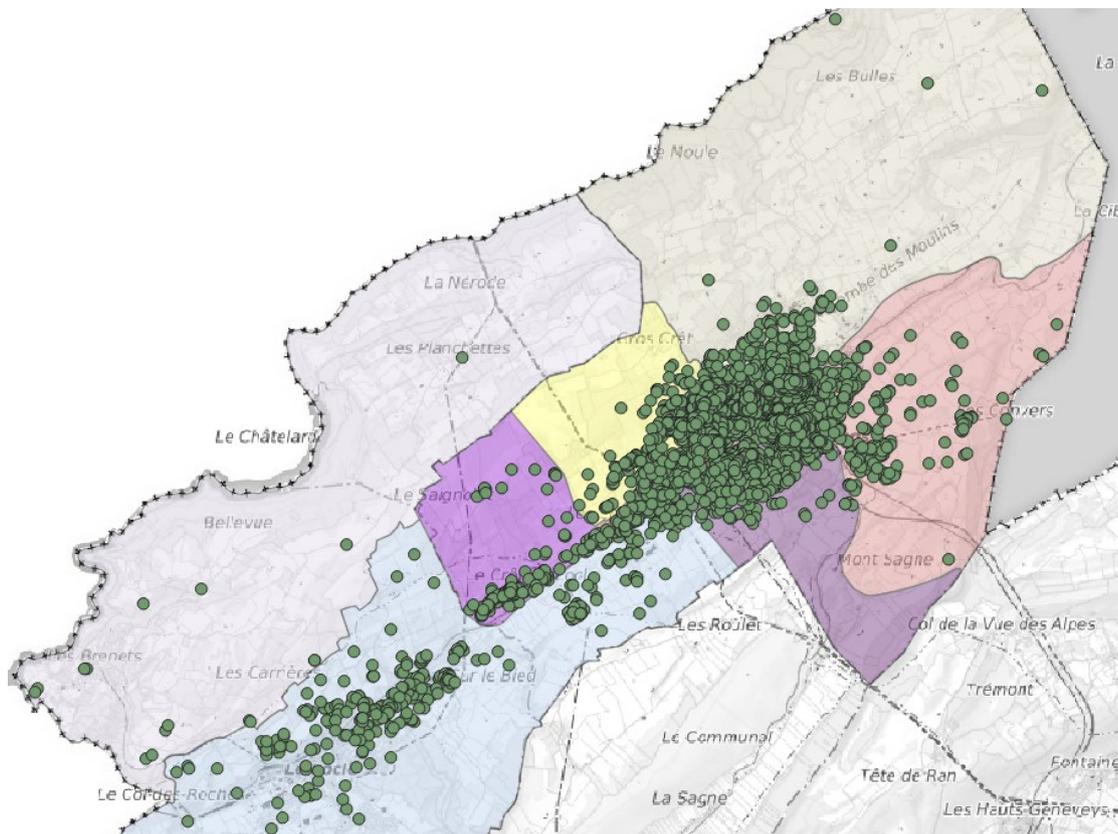
50 MIOS

TEMPÊTE DU 24 JUILLET À LA CHAUX-DE-FONDS

Rafale descendante ou tornade? Si le débat est intéressant pour les météorologues, du point de vue de l'assureur c'est avant tout le résultat qui importe. À cet égard, les conséquences de l'événement du 24 juillet à La Chaux-de-Fonds sont uniques dans l'histoire du canton et de l'ECAP et éclipsent de loin toutes les autres catastrophes naturelles survenues dans l'histoire récente de notre région. Le montant des dommages est estimé à 117.15 millions de francs pour 2'989 sinistres déclarés. Pour illustrer la violence du phénomène, 9 sinistres dépassent le million de francs de dommages. Quant à la moyenne des dégâts par bâtiment, elle avoisine les 40'000 francs. En comparaison, celle de la grêle du 21 juin 2021 ne dépassait pas 8'500 francs par cas.

Pour la gestion de cet événement l'ECAP a tiré profit de l'expérience acquise en 2019 et 2021 afin de mettre en place un dispositif rapide et proportionné à l'événement. Le recours à des outils mis à disposition sur le Géoportail du service cantonal de la géomatique a permis de gérer de façon optimale la répartition des experts sur le terrain. Des prises de vues par hélicoptère, les 27 juillet et 8 novembre, ont fourni des outils précieux pour mieux comprendre l'étendue du phénomène et suivre l'évolution des travaux de remise en état.

Au 31 décembre 2023, des accords de travaux ont été communiqués aux propriétaires pour plus de 50 millions de francs. 18.8 millions de francs d'indemnités ont été versées pour des travaux réalisés.



DOMMAGES INCENDIES

Le nombre d'incendies est extrêmement stable, soit 253 en regard des 257 sinistres de 2022. Fort heureusement, le montant des dommages est en fort recul (-42%) à 6'370'735 francs.

Au cours de l'année, 7 sinistres ont dépassé les 100'000 francs de dégâts, dont deux dans le secteur agricole, deux dans l'industrie et trois dans des bâtiments résidentiels. Les causes présumées sont variées:

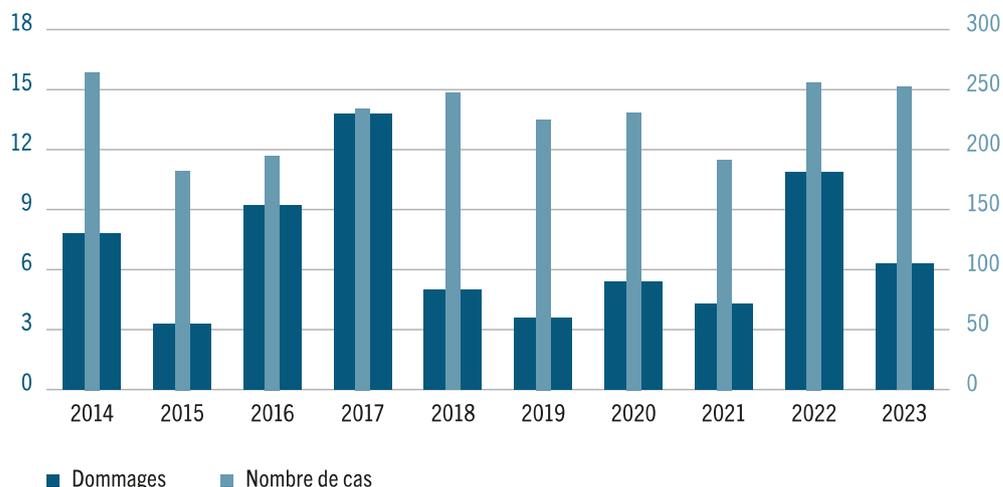
- Installations ou appareils défectueux (3 cas)
- Batterie/accumulateur (1 cas)
- Bougies (1 cas)
- Machines-outils (1 cas)
- Intervention d'un tiers (1 cas)

Contrairement aux sinistres dus aux éléments naturels, les sinistres dus au feu montrent une tendance légèrement baissière dans les dernières années dont la cause peut être à la fois attribuée à des normes de construction strictes et à l'efficacité croissante de l'intervention des sapeurs-pompiers.



ÉVOLUTION DU COÛT DES SINISTRES INCENDIE

En millions de CHF / Nombre de cas



En 2023, les recours opérés par l'ECAP à l'égard de tiers impliqués dans des sinistres incendie ont permis de réduire d'un peu plus de 50'000 francs la charge des indemnités. En regard des dernières années ce montant est faible, mais plusieurs dossiers importants sont en cours de négociations avec les assureurs privés, notamment en lien avec la responsabilité civile des auteurs.

35.1 MIOS

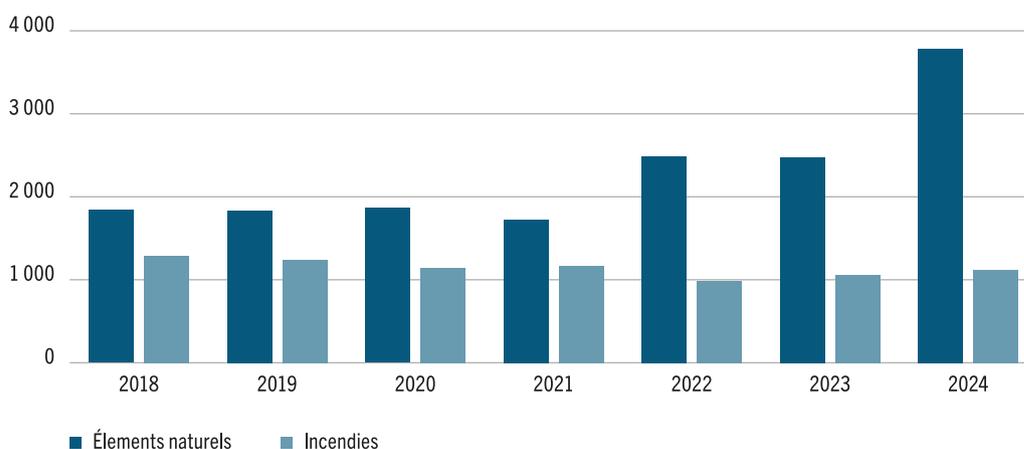
RÉASSURANCE

Pour la deuxième fois en trois ans, l'ECAP a mis l'Union Intercantonale de Réassurance (UIR) à contribution pour le maximum de ses prestations contractuelles en matière d'éléments naturels. L'établissement recevra ainsi 35.1 millions de francs au titre d'indemnités de réassurance. Combinée avec la situation tendue sur les marchés internationaux, l'augmentation de la sollicitation des réassureurs entraîne une hausse des primes très significative dans ce domaine. Pour les incendies, la conjoncture est également peu favorable, mais dans une moindre mesure, et la sinistralité reste modérée. L'évolution est donc moins marquée.

La Chambre a ainsi pris acte, lors de sa séance du mois d'août 2023, des projections de primes pour 2024.

ÉVOLUTIONS DES PRIMES DE RÉASSURANCE

En milliers de CHF



Comme le prévoit le mécanisme mis en place par les ECAs, lorsque la « limite des grands dommages », soit le montant maximal de la réassurance, est dépassée, la communauté intercantonale de risque éléments naturels (CIREN) intervient. L'ECAP bénéficiera ainsi de la solidarité de ses homologues pour un montant de plus de 60 millions de francs.



L'activité du secteur Prévention a été intense en 2023, marquée par de nombreux projets tant en ce qui concerne les incendies que les éléments naturels. La transformation digitale impacte de nombreuses activités, impliquant les collaborateurs du secteur, mais aussi ses partenaires externes, notamment dans les communes. Ces changements requièrent un travail de formation important, bien évidemment sur le plan technique, mais aussi au niveau culturel et des habitudes de travail.

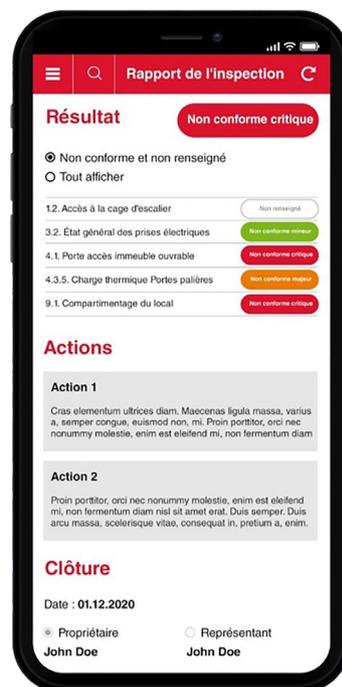
COMMUNES

COMMISSIONS DE POLICE DU FEU

Conformément au principe en vigueur depuis quelques années, les assemblées annuelles des commissions de police du feu se sont déroulées en début d'année à espaceVal à Couvet. Le 23 mars, les délégués des communes des Montagnes et des Vallées, et le 28 mars ceux du Littoral, ont assisté à la présentation de différents sujets en lien avec leurs activités. Outre diverses statistiques sur les visites effectuées et les décisions rendues, un rappel des principaux événements organisés par l'ECAP sur le thème de la prévention a été présenté. Parmi les sujets plus techniques, les modifications des prescriptions de protection incendie de l'AEAI ont particulièrement retenu l'attention des participants, de même que la présentation de la campagne de prévention contre le ruissellement «Pas dans ma maison» ainsi que celle du logiciel ECAPrev. La soirée s'est terminée par un exposé de M. Antonin Rousseau sur le concept de sécurité de Festi'Neuch, avant le passage en revue des principaux sinistres de l'exercice écoulé. Ces deux assemblées ont réuni plus de 120 personnes.

ECAPREV

L'appui de l'ECAP aux commissions communales de police du feu se renforce pour compenser le caractère toujours plus complexe tant de la réglementation que des bâtiments à contrôler. Dans ce cadre, le logiciel ECAPrev a été présenté à l'ensemble des communes à la fin de l'année pour permettre à chaque commissaire de se familiariser avec l'outil avant sa mise en



service en 2024. Il offre un canevas pour réaliser les visites périodiques des bâtiments. Sous forme de listes de contrôles spécifiques à l'affectation du bâtiment, la plateforme permet aux commissaires de se concentrer sur les principaux points faisant l'objet d'exigences légales ou normatives. Les commissaires peuvent aussi documenter leurs visites par des commentaires ou des photos. Leurs rapports et leurs conclusions quant à la conformité du bâtiment sont ensuite transmis à l'administration communale qui peut, toujours sur la plateforme ECAPrev, donner les suites nécessaires et assurer ainsi le suivi des dossiers.

Deux journées de formation ont été organisées les 27 et 28 novembre.



894'380

SUBVENTIONS

Le spectre des mesures soutenues a quelque peu été étendu dès le 1^{er} janvier 2023, notamment en faveur des bâtiments existants qui constituent la grande majorité du parc immobilier et la principale source de risque. Ces soutiens pérennes sont complétés par deux campagnes spécifiques, l'une s'adressant aux établissements médico-sociaux et l'autre en faveur de tous les propriétaires dont le bien est menacé par les eaux de ruissellement.

SUBVENTIONS DE PRÉVENTION

En 2023, l'ECAP a ouvert 441 dossiers de demandes de subventions pour des mesures

de protection, soit 289 contre l'incendie et 152 contre les éléments naturels. En termes financiers cela correspond respectivement à des promesses de soutien pour 665'934 francs. Selon le règlement, ces mesures devront être réalisées dans les 2 ans qui suivent la date d'émission de la promesse.

Parallèlement, les paiements de subventions, effectués en 2023 et correspondant majoritairement à des promesses antérieures à l'exercice sous revue se sont élevés à 894'380 francs. De ce montant, près de 70'000 francs ont été versés dans le cadre de la campagne de prévention en faveur des établissements médico-sociaux.

ACTIONS SPÉCIALES

CAMPAGNE DE PRÉVENTION « PAS DANS MA MAISON »

Pour la première fois, l'ECAP a lancé en 2023 une campagne de prévention destinée à l'ensemble des propriétaires neuchâtelais, et non plus à un groupe ciblé en fonction de l'affectation ou du type de bâtiment. La campagne de prévention contre les dangers liés aux eaux de ruissellement s'adresse à tous les propriétaires de bâtiments potentiellement concernés par ce phénomène, soit près des deux tiers des propriétaires du canton, selon la carte de l'aléa de ruissellement de l'Office fédéral de l'environnement datant de 2018

En novembre 2022, la Chambre d'assurance immobilière avait mis à disposition de la campagne un montant de 4 millions de francs sur 5 ans pour soutenir l'étude et la réalisation de mesures de prévention. Depuis le mois de mars 2023, diverses actions ont été menées pour inciter les responsables de bâtiments à évaluer le risque effectif auquel ils sont exposés et, le cas échéant, à prendre des mesures pour s'en protéger.

- Des partenariats ont été mis en place avec les assureurs privés, la BCN, l'USPI (Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier, section Neuchâtel et Jura), la Chambre immobilière neuchâtelaise ainsi que diverses associations d'architectes et d'ingénieurs.
- Un courrier personnalisé a été adressé à chaque propriétaire dont le bâtiment est potentiellement menacé par le phénomène de ruissellement selon la carte de l'OFEV et dont la valeur assurée est d'au moins 200'000 francs
- Une présentation a été faite à l'occasion de salon immobilier SINE à Neuchâtel en avril suivie de sept séances régionales d'information qui ont réuni plus de 1500 participants aux quatre coins du canton entre mi-mai et mi-juin.
- Un site web dédié, pasdansmamaison.ch, a été mis à disposition afin de fournir toutes les informations utiles pour la constitution des dossiers nécessaires à l'obtention des subventions prévues dans le cadre de la campagne.
- Un accord a été trouvé avec des bureaux d'ingénieurs pour la réalisation d'un diagnostic initial, entièrement pris en charge par l'ECAP. Cette analyse ayant pour buts de vérifier la plausibilité de la carte, de déterminer les points faibles du bâtiment et d'orienter son propriétaire sur le type de mesures à mettre en œuvre (mesures simples ou concept de protection élaboré par un spécialiste dans un second temps).

Un premier bilan à la fin de l'année 2023 montre que 132 dossiers ont été traités dont une centaine concerne des diagnostics initiaux entièrement subventionnés par l'ECAP. S'agissant des dossiers de travaux, ils correspondent à des coûts allant d'environ 1'000 à 100'000 francs dont les 50 % sont subventionnés. Ces chiffres confirment que des investissements relativement modestes permettent déjà des mesures efficaces.

La campagne se poursuit et continuera de faire l'objet de diverses actions de promotion ciblées.

HEUREKA

L'ECAP, à l'instar de 7 autres cantons, s'est associé à une démarche de l'assurance incendie du canton de Berne (AIB) afin de mettre à disposition des propriétaires et des planificateurs une plateforme en ligne qui fournit toutes les informations de base concernant la protection incendie et les prescriptions applicables. Le site ne.heureka.ch est spécialement dédié au canton de Neuchâtel et tient compte des spécificités cantonales.

Les professionnels comme les particuliers y trouveront des informations concernant les exigences en fonction de l'affectation du bâtiment, de son exploitation ainsi que des mesures organisationnelles qui lui sont liées. La plateforme renseigne également sur le dossier d'assurance qualité requis ou les réglementations relatives aux installations techniques du bâtiment.

FORMATIONS

Cette année encore l'ECAP a organisé plusieurs formations dont les traditionnels cours de sensibilisation en milieu scolaire et les sessions de formations continue intercantionales de l'AEAI. Ils ont également apporté leur appui lors de la journée technique de formation des sapeurs-pompiers à Couvet au mois d'avril ainsi que dans le cadre des championnats romands Swiss Skills pour installateurs-électriciens à Marin.

PERCOPI

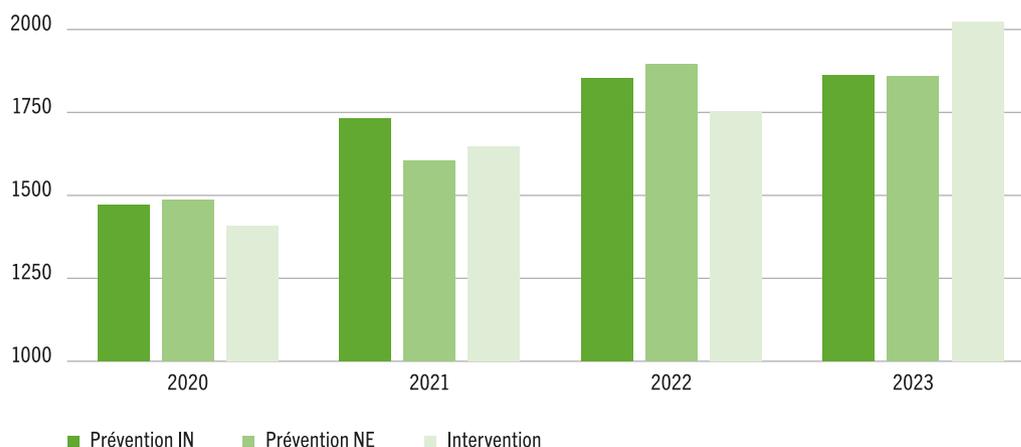
Cette formation, organisée périodiquement depuis 2006, réunit les PERSONNES de CONTACT en Prévention Incendie des établissements scolaires et d'enseignement du canton. Quatre sessions d'une journée ont réuni 170 participants (directeurs d'établissement, responsables de l'intendance, enseignants ou concierges) qui se sont familiarisés avec divers concepts tels que les procédures d'alarme, l'évacuation des personnes ou les relations

avec les sapeurs-pompiers. Organisés au centre de formation de l'ECAP à Couvet, ces cours ont également comporté des exercices pratiques en collaboration avec le personnel du centre.



DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Nombre de dossiers traités



DIVERS

PERMIS DE CONSTRUIRE

L'ECAP traite ces dossiers à la fois sous l'angle de la prévention contre les incendies et contre les éléments naturels et sous celui des sapeurs-pompiers en termes d'accessibilité des forces d'intervention et de disponibilité en eau d'extinction. L'évolution des demandes de permis de construire se reflète dans l'augmentation de la valeur du parc immobilier que ce soit en lien avec des constructions nouvelles ou des transformations.

ECAPI

Le Centre de prévention ECAPI, installé dans les locaux de l'ECAP à Neuchâtel, s'est doté d'un concept innovant de réalité augmentée permettant aux visiteurs de simuler une inondation des sous-sols du bâtiment.

La défense incendie cantonale poursuit son évolution, en termes de structures comme en termes de techniques d'intervention. Dans ces processus, l'ECAP joue à la fois un rôle d'instigateur et de coordinateur en apportant son expérience, ses ressources et ses compétences aux régions. Le lien de confiance tissé au fil des dernières années a permis l'avancement de dossiers sensibles tels que les achats ou la formation. Le prochain chantier à devoir entrer dans une phase de réalisation concernera le renouvellement du logiciel administratif cantonal des sapeurs-pompiers avec pour objectif, une coordination renforcée et des coûts de d'exploitation réduits.

FORMATION

COURS

Les formations se sont poursuivies à un rythme soutenu en 2023 au centre de formation de Couvet où 62 cours ont été organisés pour 1028 participants, soit 5 cours de plus que l'an dernier pour 196 élèves de plus. Les formations se sont prioritairement adressées aux sapeurs-pompiers, du cours de base aux spécialisations techniques en passant par les filières de formation de cadres. Les collaborateurs du centre, appuyés par des instructeurs et des auxiliaires issus des corps professionnels et de milice ont également dispensé de l'instruction aux membres des groupes d'intervention en entreprise (GIE) et des cours de manipulation d'extincteurs pour des partenaires publics et parapublics.

Au-delà des cours faisant partie du plan de formation des sapeurs-pompiers neuchâtelois, le centre, en raison de la qualité

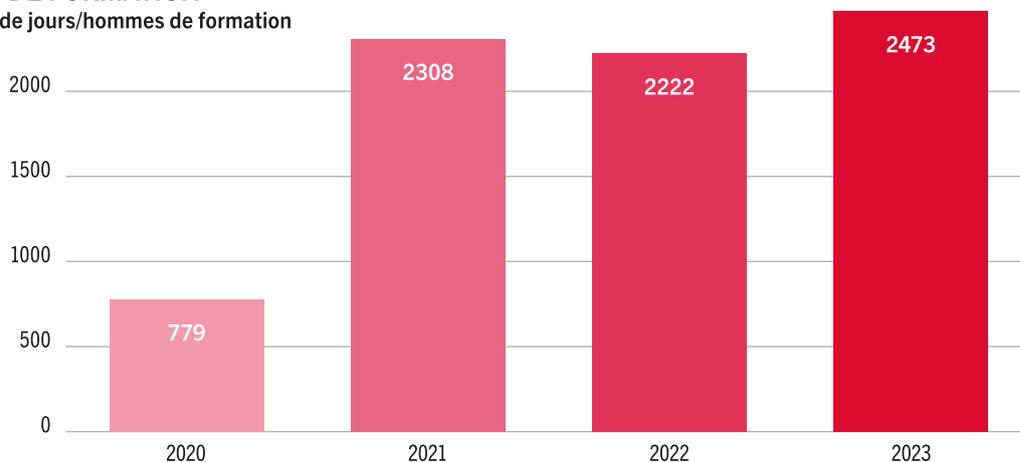
62 COURS ONT ÉTÉ ORGANISÉS POUR 1028 PARTICIPANTS, SOIT 5 COURS DE PLUS QUE L'AN DERNIER POUR 196 ÉLÈVES DE PLUS.

de ses infrastructures et de son encadrement accueille toujours plus de cours organisés par des instances extra-cantoniales. En 2023, la coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) et l'Académie latine des sapeurs-pompiers (ALSP) ont utilisé la piste de Couvet durant 47 jours pour 21 cours différents soit 5 de plus que l'an dernier.

Au total, ce sont 2473 jours/homme de formation qui ont été dispensés à Couvet pour 548 jours de travail de formateurs

JOURS DE FORMATION

Nombre de jours/hommes de formation



JOURNÉE TECHNIQUE DES SAPEURS-POMPIERS

Le 22 avril 2023, le centre de formation a organisé une journée technique particulière destinées aux officiers neuchâtelois. L'objectif de cette année était de donner aux représentants des quatre régions une vision claire de la problématique liée aux dangers naturels. Diverses présentations ont permis aux participants de se familiariser avec l'évolution des risques, l'organisation cantonale ou les mesures de prévention et d'intervention mises en place. Des ateliers de travaux sur plans les ont entraînés à faire des appréciations des zones de risques et à les confronter avec leurs expériences personnelles dans leurs régions respectives. Enfin, des chantiers pratiques leur ont donné l'occasion de voir concrètement divers moyens à disposition des sapeurs-pompiers, tels que des barrages pour les inondations ou des systèmes de pompages.

PISTE D'INSTRUCTION

Même si les travaux ne sont pas encore terminés, les nouvelles infrastructures de la Presta connaissent déjà un beau succès. À tel point qu'en 2023, 290 jours de formation se sont déroulés sur le site pour une capacité théorique de 272 jours annuelle. Cet excellent taux d'occupation confirme qu'il est d'ores et déjà possible d'organiser plusieurs cours en parallèle sur le site. Si les cours cantonaux dispensés par l'ECAP et les formations pour les astreints à la protection civile ont représenté la majorité de l'occupation, la piste a été louée à des corps de pompiers ou des organisations externes à 64 reprises. Les principaux utilisateurs ont été l'Académie Latine (instance formatrice des sapeurs-pompiers professionnels), la Coordination suisse des sapeurs-pompiers, pour la formation des instructeurs fédéraux et le groupement pour la coordination des inspecteurs sapeurs-pompiers des cantons Latins.

Sur le plan des travaux, les principales infrastructures techniques sont en exploitation et le bâtiment qui abritera notamment les garages pour les véhicules, les vestiaires, ainsi que des salles de cours a été mis hors d'eau et hors d'air à la fin de l'année. L'année 2024 verra la réalisation des infrastructures hydrauliques, de la piste d'exercice pour la PCi et du bâtiment pour la formation contre les dommages dus aux éléments naturels.



INSPECTORAT

INTERVENTIONS

L'équipe de l'inspectorat est composée de l'inspecteur cantonal et de 6 suppléants qui se partagent le service de piquet 24 heures sur 24 tout au long de l'année. Outre les tâches de contrôle et de coordination assumées par l'inspecteur, l'équipe assure un appui et une surveillance lors d'interventions complexes ou de grande ampleur. Ils supervisent notamment la mise en place des mesures d'urgence à prendre en vue de la protection des bâtiments sinistrés et assurent la coordination avec les experts de l'assurance qui traiteront ensuite le sinistre. L'inspectorat est intervenu à 53 reprises en 2023.

COSTRADIS

En 2023 la Commission stratégique de la défense incendie et des secours a tenu trois séances en février et septembre pour les comptes et le budget, ainsi qu'en juin. Le 16 février, la commission s'est penchée sur les comptes 2022. Le résultat a fait ressortir un coût par habitant inférieur au budget et un niveau de fortune suffisant, les membres ont donc décidé de réduire la participation communale de 90 centimes par habitant soit 9 francs 13. Le 7 septembre les membres de la Costradis ont accepté un budget 2024 qui introduit un changement majeur, à savoir l'intégration des missions communautaires sanitaires que sont le relevage, l'aide au portage et l'évacuation sanitaire, dans les comptes des missions de secours. Ces missions effectuées en appui ou à la place des ambulanciers devraient dorénavant être facturées par l'ECAP au profit des communes. Ce modèle de financement a été avalisé par la DIRUP (direction des urgences pré-hospitalières). Il est actuellement en attente de validation par la santé publique pour ratification auprès du Conseil d'Etat. Le budget prévoit également une prise en charge accrue des frais des sapeurs-pompiers professionnels par le fonds des missions de secours.

Lors de la séance du mois de juin, l'ECAP a présenté un concept de remplacement de

la mousse fluorée utilisée lors d'intervention contre des hydrocarbures et de rationalisation de gestion des stocks, en collaboration avec la raffinerie de Cressier. Le principe ayant été accepté, la nouvelle mousse, plus respectueuse de l'environnement, a été introduite dès la fin de l'année. Dès lors, les produits fluorés ne seront plus utilisés dans notre canton à partir de juin 2024.

CENTRALE NEUCHÂTELOISE D'URGENCE (CNU)

En 2023, l'ECAP a collaboré avec la centrale neuchâteloise d'urgence sous l'égide d'une nouvelle convention qui prévoit que l'établissement achète des prestations à la CNU pour ses services dans le domaine de la gestion des alarmes feu, éléments naturels et missions de secours. Pour ces dernières, l'ECAP agit en tant que représentant des communes à qui incombe le financement intégral de ces missions.

L'exercice écoulé a vu l'installation d'une nouvelle version du logiciel aux intervenants sur le terrain, leur permettant d'avoir accès à des informations essentielles en temps réel pour simplifier la prise de décision et augmenter la rapidité d'action. Les améliorations concernent principalement l'ergonomie, avec un accès plus efficace aux informations, et les performances, notamment par une géolocalisation plus précise et des connexions plus stables.

PROMOTIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Le label «Employeur partenaire», lancé en novembre 2022 vise à mettre en évidence et exprimer une forme de reconnaissance envers les entreprises qui emploient un ou des collaborateurs également actifs comme sapeurs-pompiers volontaires et qui acceptent de les libérer de leurs obligations professionnelles pour des interventions. L'année 2023 a vu diverses actions de promotion afin de mettre en évidence les avantages qu'un employeur peut retirer à soutenir l'engagement de ses collaborateurs au sein d'un corps de sapeurs-pompiers.

Dans le canton de Neuchâtel, ces efforts ont porté leurs fruits puisque pas moins de 13 entreprises ou institutions ont signé la charte et sollicité l'obtention du label.

NOMINATIONS ET REMERCIEMENTS

Depuis plusieurs années, l'ECAP nomme les nouveaux instructeurs fédéraux ainsi que les titulaires de diverses fonctions particulières dans le domaine de la défense incendie. Cette cérémonie formelle a eu lieu le 30 novembre 2023. Elle a vu la nomination d'un nouvel instructeur fédéral, de 14 spécialistes incendie en phénomènes thermiques et de 2 inspecteurs suppléants.

À cette occasion, un repas de remerciements a été offert à tous les sapeurs-pompiers et partenaires qui ont œuvré au bon déroulement des formations organisées sous l'égide de l'établissement cantonal durant l'année écoulée. Une centaine de personnes ont participé à l'événement.

DÉFENSE INCENDIE

ADDUCTIONS D'EAU

Le nombre de dossiers de subvention ouverts en 2023 est identique à celui de 2022, soit 78 nouveaux dossiers couvrant tant des bornes hydrantes, des citernes et des réserves incendie que des conduites d'eau avec pose

d'hydrant ou la réalisation de plan communaux d'alimentation. Le montant des subventions versées, y compris celles issues de promesses antérieures, totalise 224'597 francs. La provision pour des travaux reconnus par l'ECAP, mais non encore réalisés culmine à 1.44 million de francs.

À ce jour, l'ECAP s'est engagé à soutenir la réalisation du plan général d'alimentation en eau dans 13 communes afin de contribuer à améliorer les adductions en eau d'extinction et la performance des bornes hydrantes. Pour mémoire, l'ECAP subventionne à hauteur de 15% la réalisation de ces plans, avec un maximum fixé à 20'000 francs par dossier.

ACHATS CENTRALISÉS

Après plusieurs années de négociations, tant avec les régions de défense incendie qu'avec l'ECA-Vaud, l'adhésion des pompiers neuchâtelois à la centrale d'achat du canton de Vaud s'est concrétisée le 1^{er} septembre 2023. La plateforme informatique mise en place donne accès aux 4 régions et au centre de formation à la commande en ligne des articles dont ils ont besoin dans un catalogue de plus de 1000 références. Cette première phase doit permettre de tester les détails du fonctionnement de la procédure avant d'envisager une extension de la collaboration.



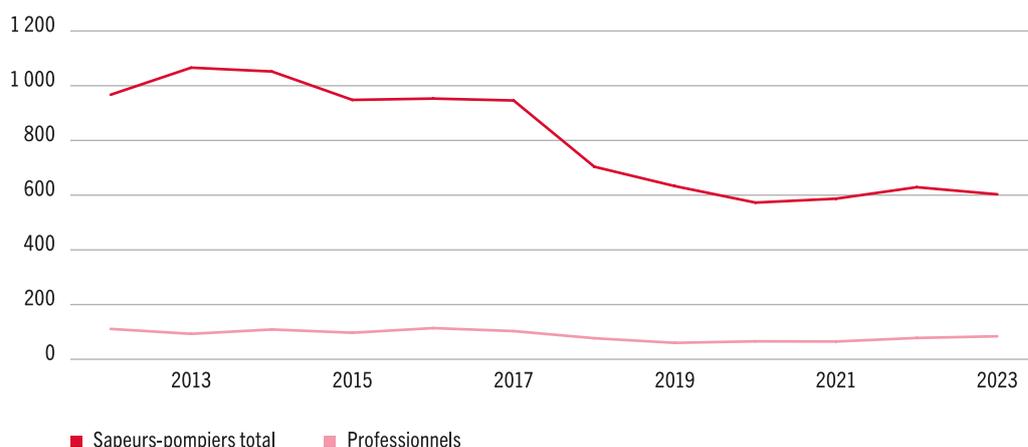
551

RÉGIONS

Les effectifs des sapeurs-pompiers volontaires dans les régions continuent d'être un sujet de préoccupation. Malgré le succès des campagnes de promotion et les nouveaux intéressés qui se sont annoncés lors de la journée cantonale de recrutement du 2 novembre 2023, le nombre de pompiers de milice stagne. La durée d'engagement des incorporés tend à se réduire, exigeant à la fois plus d'efforts, tant pour trouver de nouvelles recrues que pour les former.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES SAPEURS-POMPIERS DANS LE CANTON

Nombre de sapeurs-pompiers



Région Littoral

Commandant de région It-col. Stéphane Cosandier
maj. Jean-Claude Bonvin (jusqu'au 30.09)

Chef des sapeurs-pompiers volontaires maj. Patrick Vuilleumier (dès le 01.12)

Région Val-de-Travers

Commandant de région maj. Patrick Piaget

Région Val-de-Ruz

Commandant de région maj. Patrick Vuilleumier (jusqu'au 30.11)
Vacant

Région des Montagnes

Commandant de région It-col. Grégory Duc

Chef des sapeurs-pompiers volontaires cap. Hervé Lara

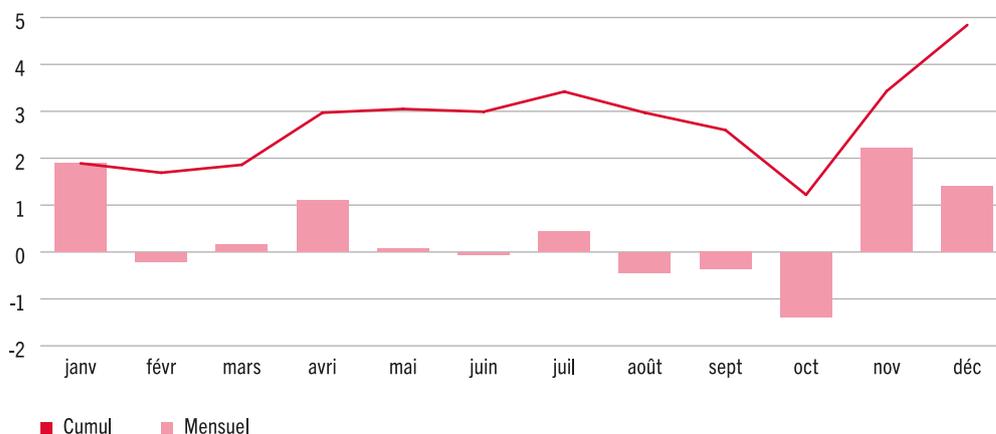


PLACEMENTS

Après une année 2022 catastrophique, les incertitudes concernant l'évolution des places boursières étaient élevées, notamment en raison d'un contexte international instable tant sur le plan politique qu'économique. Cet état de fait a été confirmé tout au long de l'année par une volatilité très forte. Grâce à des mois de novembre et décembre en forte progression, le résultat annuel s'avère meilleur que ce qui avait pu être escompté en cours d'exercice. La bonne tenue des actions et obligations suisses, ainsi que des actions étrangères, a permis de réaliser une performance annuelle de 5.18%.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT 2023

Résultat en %



IMMOBILIER DIRECT

La stratégie de valorisation du patrimoine immobilier de l'ECAP s'est poursuivie en 2023 avec plusieurs projets qui ont évolué de manière importante:

- Après la reprise par l'ECAP de l'ensemble de l'hébergement d'espaceVal à Couvet, les travaux avaient débuté en septembre 2022. Le chantier s'est terminé comme prévu à la fin du mois de mars, permettant l'ouverture des locations dès le 1^{er} avril. Une inauguration officielle a réuni les principaux partenaires le 30 mai 2023.
- Le bâtiment destiné à accueillir le nouveau centre de calcul de l'Etat de Neuchâtel aux Cadolles entre dans sa phase finale de réalisation. Le second œuvre doit être terminé durant le premier trimestre 2024, avant d'entrer dans l'étape complexe d'installation des infrastructures d'exploitation.
- L'immeuble de la rue de la Fiaz 15 à La Chaux-de-Fonds a vu son enveloppe complètement renouvelée. Tant l'esthétique du bâtiment que son efficacité énergétique ont été significativement améliorées, offrant aussi aux locataires des espaces de balcon plus généreux. Ce bâtiment est désormais relié au chauffage à distance.

- La demande de sanction préalable pour la surélévation du bâtiment historique de l'ECAP à la Place Pury n'a pas rencontré d'opposition. Les travaux de rénovation et de mise en conformité de la cage d'escalier et des sanitaires ont été menés à bien. La demande de sanction définitive et le cas échéant, la réalisation de l'attique, ainsi que les travaux concernant la réfection et l'isolation des façades se dérouleront durant le premier semestre 2024.
- La réhabilitation de la Maison Rousseau à Môtiers est encore en phase d'étude. Outre les aspects liés à la préservation du patrimoine de ce bâtiment du 16^{ème} siècle, la problématique du chauffage est dépendante de décisions communales, en particulier concernant la création d'un réseau de chauffage à distance.

COMITÉ DE PLACEMENT

Le principal chantier du comité en 2023 a été l'actualisation du règlement de placement. Il s'est réuni à 7 reprises. Il a en outre suivi avec attention l'évolution quelque peu chaotique du résultat des placements et de la situation des liquidités, mises à mal par le sinistre de La Chaux-de-Fonds.

INFORMATIQUE

La mise en œuvre du plan directeur informatique s'est poursuivie en 2023 avec une étape importante intervenue le 6 mars. Après plusieurs années de développement, le nouveau logiciel de gestion de l'ECAP, PEGGI, a été mis en service et a permis de réaliser la facturation des primes annuelles. La solution basée sur la combinaison de PEGGI et des logiciels comptables, de GED et de transfert des données a permis la génération des polices d'assurances, leur facturation, leur archivage et leur envoi pour impression et/ou transmission par voie électronique. Ce sont ainsi plus de 50'000 factures qui ont été traitées en quelques heures, réduisant notablement le temps d'indisponibilité des outils informatiques. Les collaborateurs des secteurs de la Prévention et de l'Intervention disposent aussi d'une nouvelle base pour la gestion des dossiers de subvention.

Les derniers volets du projet PEGGI ont encore mobilisé passablement de ressources durant le reste de l'année, avec, pour objectif, la mise en exploitation de l'ensemble du périmètre contractuel initial au 30 juin 2024. Plusieurs modules restent à implémenter, en particulier la facturation des abonnements d'installations de détection incendie, la gestion des préavis des permis de construire et des plans d'aménagement ainsi que le suivi des actions récursoires de l'assurance.

Parallèlement, la plateforme ECAPrev destinée aux commissions de police du feu a été achevée et pourra être mise à disposition de ses utilisateurs, commissaires et collaborateurs administratifs, dès le début de 2024.

Quant au deux dernières étapes du plan directeur, à savoir le renouvellement du logiciel cantonal de gestion des sapeurs-pompiers et de la formation, ainsi que le portail Internet destiné à simplifier les interactions entre l'ECAP et ses clients, ils ont fait l'objet de réflexions intensives, sans entrer toutefois dans des phases de réalisation concrètes, dans l'attente de la disponibilité complète des autres outils récemment introduits.

DURABILITÉ

Dans le choix de sa stratégie immobilière, l'ECAP est attentif au maintien d'une mixité sociale importante au sein des immeubles résidentiels qu'il gère, en particulier au travers de la typologie des appartements et par le maintien de loyers abordables.

PLACEMENTS MOBILIERS

L'ECAP a continué en 2023 le suivi du score ESG de son portefeuille en actions et obligations. En 2023, l'analyse de durabilité couvre 58% des placements, seuls en sont exclus, l'immobilier, direct et indirect (33%), les liquidités (1%) et certains titres sans rating (8%).

Malgré une évolution de la méthodologie, appliquée par le fournisseur de données, MSCI, qui rend la comparaison du score global peu significative, le portefeuille accroît sa part de titres classés en AA et AAA qui passe de 31.6% à 34.9%.

ÉVOLUTION DES CLASSES DE SCORE ESG

Score ESG



L'empreinte carbone du portefeuille continue également de se réduire passant de 70.57 à 59.74. Mais si ce score est positif en soi, il ne constitue qu'une photographie statique à un instant t, illustrant les décisions passées des entreprises analysées. Il ne fournit aucune information sur la dynamique enclenchée et à cet égard ne permet pas d'orienter les choix d'investissements vers des titres plus respectueux de l'environnement.

ANALYSE DE DURABILITÉ BCN AU 31.12.2023

Rating du portefeuille

AA

Note de qualité du portefeuille 7.36
Taux de couverture du portefeuille 58%

	Leaders		Moyenne			Laggards		Sans rating	Immobilier	Liquidités
Rating	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC			
Répartition du portefeuille	11.39%	23.51%	17.85%	3.70%	1.25%	0.22%	0.42%	7.96%	32.99%	0.70%

Controverses

Rouge Orange

Répartition du portefeuille 0.03% 13.38%

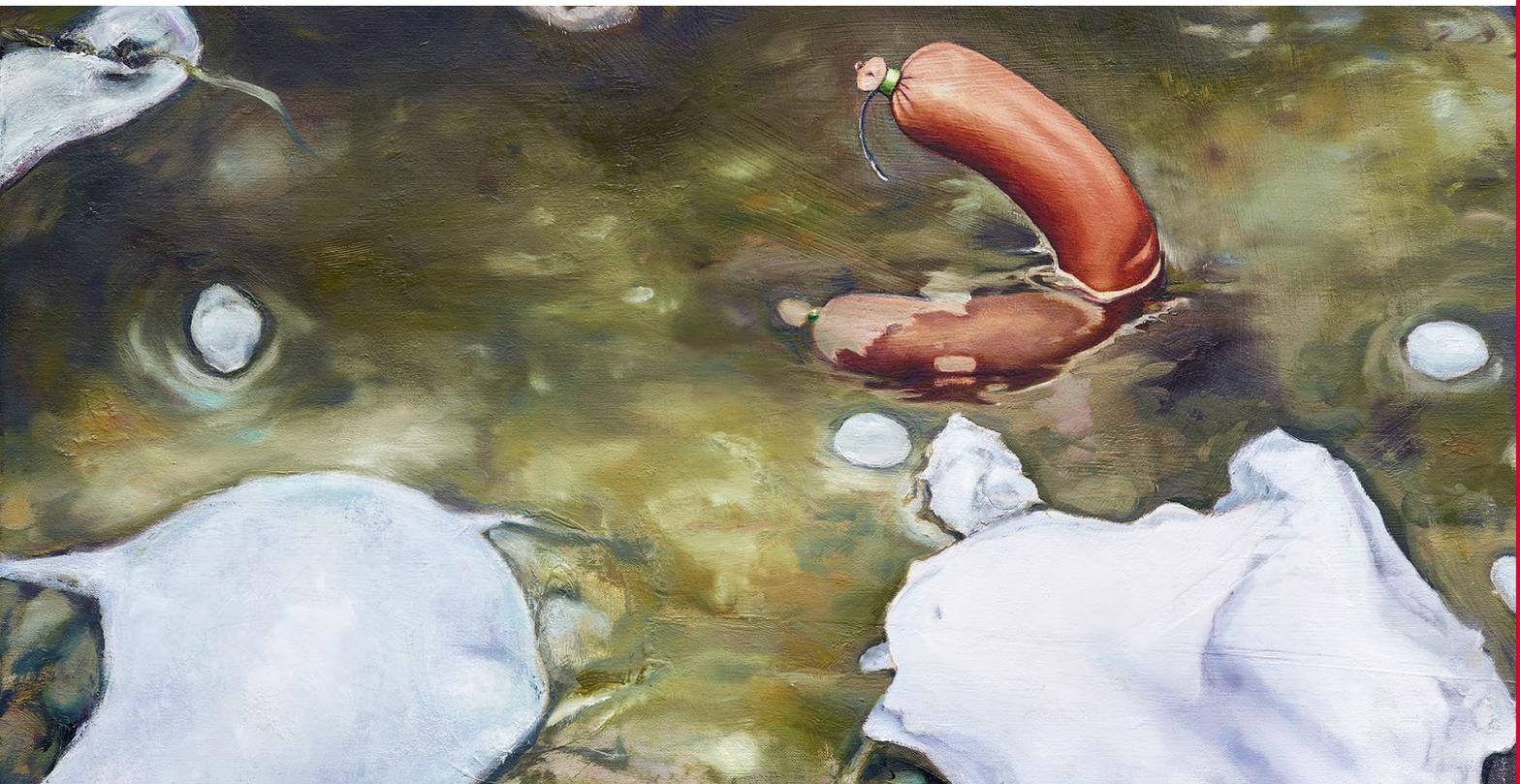
Activités controversées (avec marge)

Exposition du portefeuille 1.07%

Empreinte carbone

Du portefeuille 59.74
Indice de comparaison 72.70

Ces résultats montrent que les mesures prises ces dernières années ont permis d'améliorer la qualité ESG du portefeuille et que les efforts doivent être poursuivis dans cette direction.



CHAMBRE D'ASSURANCE IMMOBILIÈRE

Au 31 décembre 2023, la composition de la Chambre d'assurance immobilière est la suivante:

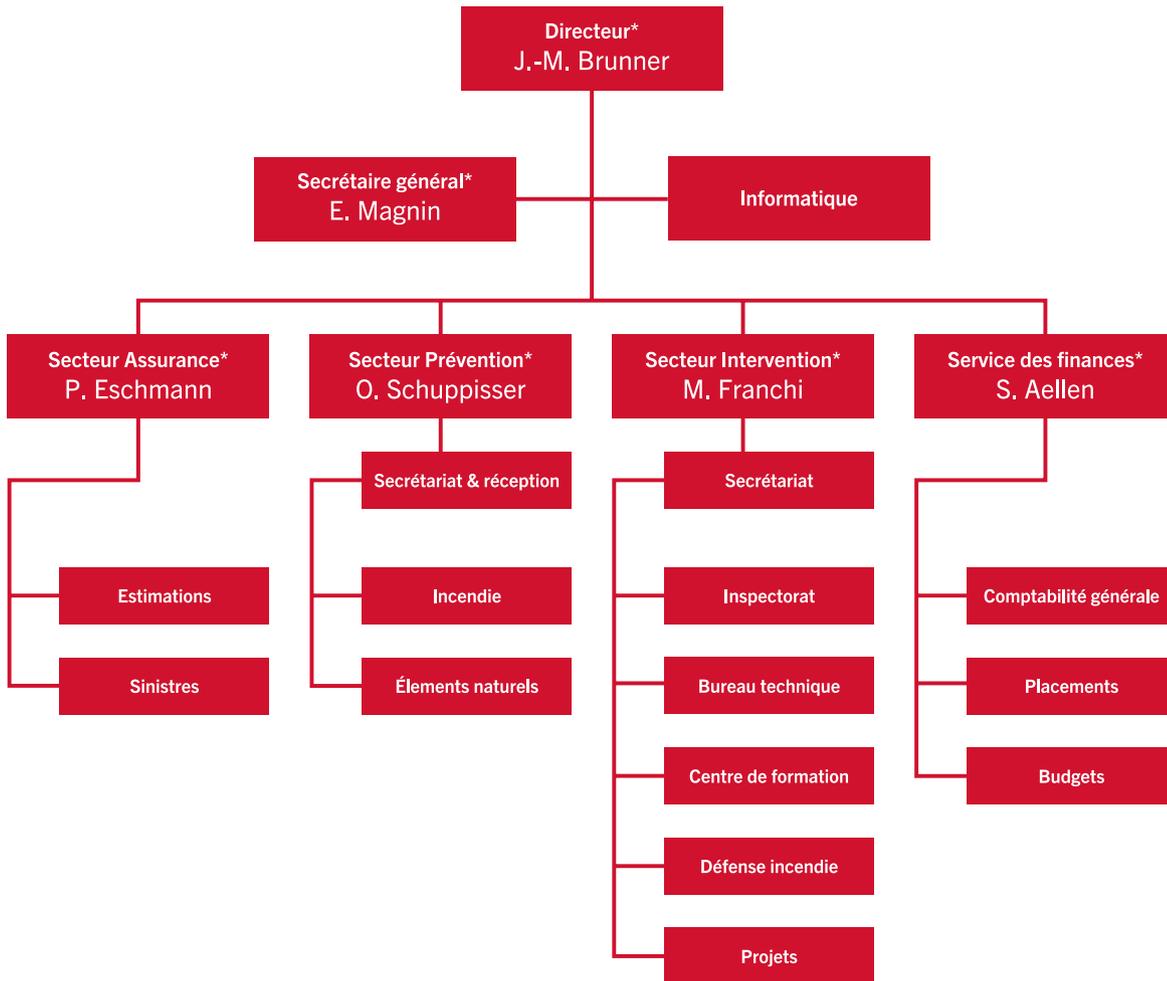
Président	M. le conseiller d'État, Alain Ribaux , Neuchâtel
Vice-présidente	Mme Manuela Surdez , La Chaux-de-Fonds
Membres	Mme Katia Guillod , Fontaines Mme Valérie Patthey , Môtiers M. Yanis Callandret , Neuchâtel M. Denis Clerc , La Chaux-de-Fonds M. Thierry Grosjean , Auvonnier

La Chambre s'est réunie à 4 reprises en 2023 dont deux fois en plus des séances des comptes et du budget. Le 8 août 2023, elle a tenu une séance extraordinaire à La Chaux-de-Fonds pour faire un tout premier bilan de l'événement du 24 juillet et des mesures mises en place pour traiter l'afflux de sinistres. À cette occasion, elle s'est également penchée sur d'éventuels soutiens particuliers en faveur des sinistrés du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Le 29 août les membres de la Chambre ont entériné des mesures extraordinaires en plus de la couverture légale dont bénéficient tous les propriétaires. Ces aides se déclinent en 2 volets principaux:

- 750'000 francs en faveur du reboisement des biens-fonds publics et privés de la zone sinistrée, à raison de 700'000 francs pour La Chaux-de-Fonds et 50'000 francs pour Le Locle.
- 250'000 francs octroyés au fonds de l'ECAP pour les dommages non-couverts destinés à pouvoir intervenir dans des situations particulières, à raison d'un maximum de 25'000 francs par cas.



ORGANIGRAMME



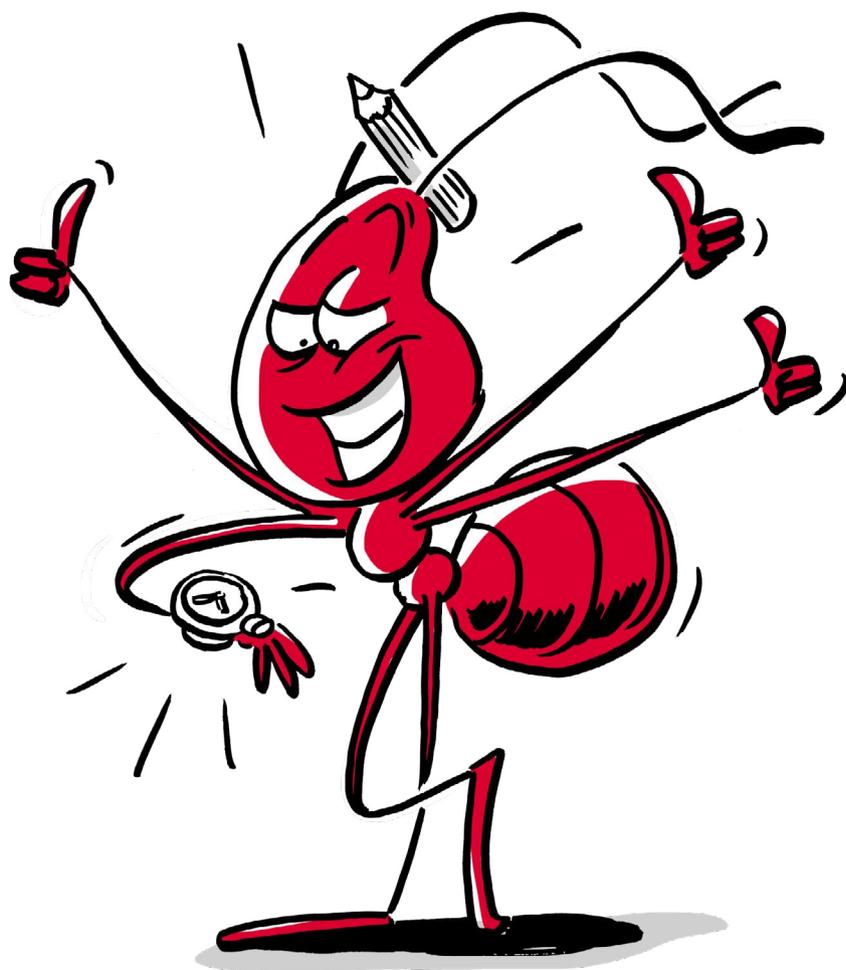
(*) Membres du comité de direction

EXPERTS EXTERNES

Yves Affolter	La Chaux-de-Fonds
Cédric Aklin	Cortailod
Thierry Bieler	Bevaix
Denis Bongini	Neuchâtel
Géraldine Chapatte	Les Bois
Denis Cherbuin	Môtiers
Karin Davies	La Chaux-de-Fonds
Fabienne Denoréaz Paul	Neuchâtel
Sophie Erard	Le Landeron
André Escobar	Neuchâtel
Christophe Farine	Valangin
Florence Hippenmeyer	Neuchâtel
Olivier Kohli	Le Pâquier
Delphine Lieffroy	Bevaix
Vincent Mortilla	Cornaux
Martin Mouzo	Cormondrèche
Chantal Prémat Allanfranchini	Neuchâtel
Christophe Saudan	Les Geneveys-sur-Coffrane
Frédéric Soguel	Neuchâtel (jusqu'au 31 mai 2023)
Martine Urscheler Veillard	Peseux (jusqu'au 31 décembre 2023)
Olivier Ciampi	La Chaux-de-Fonds
Michaël Desaulles	Neuchâtel
Sabine Girardin	La Chaux-de-Fonds
Sabrina Pais	Neuchâtel
Noé Vallat	La Chaux-de-Fonds (jusqu'au 31 octobre 2023)

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA



RÉSULTATS GÉNÉRAUX

La sinistralité exceptionnelle de 2023 marque bien évidemment de son empreinte les comptes annuels, même si son impact est fortement atténué par les couvertures de réassurance et le mécanisme de solidarité intercantonale (CIREN). En raison de la nécessité de compléter la provision pour les risques liés au placement de capitaux, fortement sollicitée en 2022, le bon résultat des placements ne compense pas un résultat technique qui présente son déficit le plus important jamais enregistré.

Les comptes de l'exercice 2023 bouclent ainsi avec une perte nette de 24'114'663 francs.

ASSURANCE

Les primes encaissées augmentent de 6.3% principalement en raison de l'indexation des valeurs d'assurance. Elles ne couvrent toutefois que 78% de la charge nette des sinistres. Les primes de réassurances sont en hausse de 5%.

Outre les presque 127 millions de francs d'indemnités, les sinistres ont généré des coûts de traitement ainsi que divers frais en lien avec le déblaiement pour plus de 3.4 millions de francs. Le résultat est également impacté par la participation de l'ECAP à la CIREN. D'une part, nous contribuons aux sinistres d'autres cantons et d'autre part, l'augmentation du plafond d'intervention de la solidarité nous oblige à provisionner 6.9 millions de francs supplémentaires.

Les charges d'exploitation sont en forte hausse en raison de la nécessité de recourir à des ressources en personnel complémentaires pour traiter les sinistres de La Chaux-de-Fonds pour lesquels des frais qui ne se concrétiseront qu'en 2024 ont été provisionnés. L'objectif est d'imputer autant que possible à l'exercice sous revue les charges inhérentes aux événements qui s'y sont déroulés.

PRÉVENTION

Principalement en raison de la réduction de la contribution décidée en 2022, les produits de la Prévention sont en baisse de 6.16%. Les charges ont progressé par rapport à 2022, mais restent sensiblement inférieures au budget (-10.9%). Le lancement de la campagne contre les dommages dus au ruissellement a fortement mobilisé les collaborateurs du secteur et certains projets ont été partiellement retardés, réduisant notamment les charges liées à l'informatique et aux mandats externes.

Les subventions versées pour des mesures de protection contre l'incendie et les éléments naturels sont en diminution de 21.1% par rapport à 2022, confirmant la forte volatilité de ce poste au fil des années, tant en ce qui concerne les versements de l'exercice que les variations des promesses ouvertes.

L'attribution au fonds pour la prévention des dommages atteint 1.255 million de francs.

INTERVENTION

Comme pour la Prévention, le produit lié à la contribution s'est réduit de 1 centime par tranche de 1000 francs de valeur assurée. Les produits totaux progressent néanmoins de 1.8% en raison de diverses refacturations conséquentes à l'accroissement du volume d'activités.

Les charges courantes d'exploitation restent inférieures au budget. La forte hausse prévue des soldes versées aux sapeurs-pompiers volontaires pour la formation ne s'est que partiellement concrétisée (+32.3%). L'amortissement des nouvelles infrastructures de la piste de la Presta induit une augmentation sensible des charges de locaux. De même la comptabilisation de la participation de l'ECAP à l'exploitation de la CNU comme achat de prestations impacte les charges d'administration de 765'000 francs.



Budgété à plus de 2.5 millions de francs, le prélèvement au fonds pour l'intervention sera limité à 1'044'047 francs entamant ainsi le processus de réduction de la fortune du fonds initié par la décision de baisse de la contribution.

MISSIONS DE SECOURS

Les comptes 2023 des missions de secours sont parfaitement dans la ligne du budget, compte tenu de quelques postes qui ne sont pas maîtrisables, tels que le produit des facturations à des tiers ou les frais de soldes et d'interventions.

Les recettes sont légèrement inférieures aux prévisions initiales en raison de la ristourne de 90 centimes par habitant décidée au bouclage des comptes 2022. Ce manque à gagner est partiellement compensé par la refacturation des interventions aux responsables des événements ayant nécessité l'engagement des secours. Ces entrées ont à nouveau atteint un très bon niveau, proche de celui de 2021 et supérieures de près de 90'500 francs au budget.

Au chapitre des charges, la variation globale est de -3.24% avec de fortes variations à la baisse dans le domaine de la formation continue et de mandats confiés, principalement en matière de marchés publics. Au contraire, les achats de matériel et d'équipement ont dépassé le budget.

Au final, le prélèvement au fonds, budgété à 81'000 francs, est limité à 54'814 francs. La fortune du fonds des missions de secours est de 2.12 millions de francs au 31 décembre 2023.

14.7 MIOS

PLACEMENTS DES CAPITAUX

Le bénéfice des placements mobiliers et immobiliers se monte à 14.7 millions de francs, compensant ainsi la moitié de la perte de 2022. Les titres ont généré des revenus pour 2.7 millions de francs et les gains nets, liés à des variations de cours réalisées ou non-réalisées, représentent 9.95 millions de francs.

L'immobilier direct a rapporté 2.52 millions de francs de revenus nets, soit les loyers encaissés diminués des charges d'exploitations des immeubles, sans tenir compte d'éventuelles variations de valeurs.

Le montant des placements au 31.12.2023 s'élève à 336'872 millions de francs soit une variation de 5.93% par rapport à 2022.

RÉVISION ET APPROBATION DES COMPTES

La révision des comptes par la Fiduciaire Leitenberg & Associés SA a eu lieu en deux étapes. Tout d'abord un audit préliminaire du système de contrôle interne a été mené au début du mois de décembre. Il a consisté en un examen approfondi de divers processus, notamment ceux en lien avec la facturation, avec un accent particulier porté sur les contrôles mis en place suite à l'introduction du nouveau logiciel PEGGI.

L'audit de la comptabilité 2023 a été réalisé la semaine du 19 au 23 février 2024. La révision a conclu à la conformité des comptes tant à la loi suisse qu'à la loi cantonale sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB). Elle a également constaté le respect des normes d'audit suisse 890 ainsi que des exigences de la recommandation spécifique à la présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie (RPC 41).

Les comptes ont été approuvés par la Chambre d'assurance immobilière lors de sa séance du 19 mars 2024, en présence de l'auditeur.



leitenberg+associés

Rapport de l'organe de révision à la Chambre d'assurance immobilière de d'assurance et de prévention (ECAP), Neuchâtel

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECAP), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de profits et pertes, le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ECAP au 31 décembre 2023 ainsi que de ses trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC et son Code de la Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) et à son Règlement d'exécution.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, à l'article 9 de la Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) et à l'article 6 de son Règlement d'exécution (RLAB) ainsi qu'aux Normes d'audit suisse (NAS) et aux Normes d'audit suisse (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives aux comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'ECAP, conformément aux dispositions de la loi suisse, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la Chambre d'assurance immobilière relatives aux comptes annuels

La Chambre d'assurance immobilière est responsable de l'établissement des comptes annuels et de leur image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Elle est responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels et d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Chambre d'assurance immobilière est responsable de la capacité de l'ECAP à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter les éléments en rapport avec la capacité de l'ECAP à poursuivre ses activités et d'établir le bilan de l'exploitation, sauf si la Chambre d'assurance immobilière a l'intention de liquider l'ECAP ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA

Olivier Ecabert

Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Jacques Rais

Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Joane Meyrat

Expert-comptable diplômée
Expert-réviseur agréée

Alexandra Bioche

Expert-comptable diplômée, LL.M. Tax
Expert-réviseur agréée

Membre d'EXPERT

ASR n° 500958

Membre FIDUCIAIRE

CHE 102.251.683 T
www.leitenberg.net



leitenberg+associés

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 728a, alinéa 1, chiffre 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Chambre d'assurance immobilière.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 19 mars 2024

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA

Jacques Rais
Expert-réviseur agréé
Responsable du mandat

Isabelle Chuat
Expert-réviseur agréée

Annexes : comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres et annexe)





Explications	31.12.2023	31.12.2022	Variation
--------------	------------	------------	-----------

ACTIF

ACTIFS IMMOBILISÉS

Placements de capitaux	1	336 872	317 997	18 875
Participations	2	8 412	8 079	333
Immobilisations incorporelles	3	768	834	-66
Immobilisations corporelles	3	16 191	13 307	2 884
Total actifs immobilisés		362 243	340 216	22 027

ACTIFS CIRCULANTS

Actifs de régularisation	4	4 405	703	3 702
Créances	5	1 867	2 253	-387
Liquidités		13 685	22 548	-8 863
Total actifs circulants		19 956	25 504	-5 548
TOTAL ACTIF		382 199	365 721	16 479

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Réserves provenant des bénéfices accumulés		218 656	217 763	893
Résultat net		-24 115	893	-25 007
Total capitaux propres		194 541	218 656	-24 115

CAPITAUX ÉTRANGERS

Provisions techniques d'assurance	6	25 524	16 773	8 750
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	44 317	37 307	7 010
Provisions non techniques	8	51 664	51 672	-8
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	48 863	34 500	14 363
Passifs de régularisation	10	7 909	670	7 239
Dettes	11	9 381	6 142	3 239
Total capitaux étrangers		187 658	147 065	40 593
TOTAL PASSIF		382 199	365 721	16 479

Chiffres en milliers de francs

Explications	2023	2022	Variation
Produits des primes nettes d'assurance	28 521	26 966	1 556
Primes de la réassurance	12 -4 785	-4 558	-227
Primes acquises pour propre compte	23 737	22 408	1 329
Charges nettes des sinistres	13 -36 251	-13 750	-22 501
Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité	14 -6 817	-80	-6 736
Charges d'exploitation	15 -5 313	-4 760	-553
Autres produits d'exploitation	50	28	22
Autres charges d'exploitation	0	-33	33
Résultat technique	16 -24 594	3 812	-28 407
Produits pour la prévention	4 779	5 078	-299
Charges pour la prévention	-4 158	-4 120	-38
Variation des provisions non techniques pour la prévention	-622	-959	337
Résultat pour la prévention des dommages	17 0	0	0
Produits pour l'intervention	8 122	8 443	-320
Charges pour l'intervention	-9 166	-7 670	-1 496
Variation des provisions non techniques pour l'intervention	1 044	-773	1 817
Résultat pour l'intervention	18 0	0	0
Produits pour les missions de secours	2 843	2 736	106
Charges pour les missions de secours	-2 898	-2 735	-162
Variation des provisions non techniques pour les missions de secours	55	-1	56
Résultat pour les missions de secours	19 0	0	0
Produits des placements de capitaux	20 21 473	9 716	11 757
Charges des placements de capitaux	21 -6 631	-39 677	33 046
Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	22 14 842	-29 961	44 803
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	23 -14 363	22 325	-36 688
Résultat des placements de capitaux	480	-7 636	8 115
Résultat d'exploitation	-24 115	-3 823	-20 291
Résultat hors exploitation	24 0	4 716	-4 716
RÉSULTAT NET	-24 115	893	-25 007



FLUX DE TRÉSORERIE

RAPPORT DE GESTION
2023



FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF À L'EXPLOITATION

Résultat	-24 115	893
Pertes réalisées ou non sur placements de capitaux	4 314	38 871
Bénéfices réalisés ou non sur placements de capitaux	-15 931	-3 877
Amortissements sur immobilisations incorporelles	564	531
Amortissements sur immobilisations corporelles	2 443	1 870
Variation des provisions techniques d'assurance	8 750	-10 918
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7 010	485
Variation des provisions non techniques	-8	-3 369
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	14 363	-22 325
Variation des créances	387	-401
Variation des actifs de régularisation	-3 702	915
Variation des dettes	3 239	-1 973
Variation des passifs de régularisation	7 239	-6 108
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation	4 554	-5 407

FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Investissements en placements de capitaux	-212 707	-288 078
Désinvestissements en placements de capitaux	205 448	295 706
Investissements en immobilisations incorporelles	-499	-516
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	0	0
Investissements en immobilisations corporelles	-5 398	-4 791
Désinvestissements en immobilisations corporelles	70	0
Investissements en participations	-333	-317
Désinvestissements en participations	0	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement	-13 417	2 004

FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Variation des dettes financières à court terme	0	0
Variation des dettes financières à long terme	0	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations de financement	0	0
Somme des flux de trésorerie	-8 863	-3 404

VARIATION DE TRÉSORERIE

Trésorerie au 01.01	22 548	25 952
Somme des flux de trésorerie	-8 863	-3 404
TRÉSORERIE AU 31.12	13 685	22 548

VARIATION CAPITAUX PROPRES

Chiffres en milliers de francs

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capital propre au 01.01.2023	218 656
Résultat net 2023	-24 115
CAPITAL PROPRE AU 31.12.2023	194 541
Capital propre au 01.01.2022	217 763
Résultat net 2022	893
CAPITAL PROPRE AU 31.12.2022	218 656





ANNEXES



AECA	Association des établissements cantonaux d'assurance
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CCNC	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
CIREN	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
COSTRADIS	Commission stratégique de la défense incendie et des secours
CPCN	Caisse de pension du canton de Neuchâtel
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompier
DCF	Discounted Cash Flow (flux de trésorerie actualisés)
DETEC	Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication
LAB	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
LPDIENS	Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
OFROU	Office fédéral des routes
POOL	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
RALPDIENS	Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
RLAB	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
SIEN	Service informatique de l'entité neuchâteloise
SIS	Service d'incendie et de secours
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
UIR	Union intercantonale de réassurance

PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ET D'ÉVALUATION

Principes de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'Établissement gère depuis le 24 mars 2014, date d'entrée en vigueur du RALPDIENS, le fonds des missions de secours. Le compte de résultat n'est pas impacté par cette gestion mais certains comptes au bilan dépendent desdites missions et y font référence.

Le rapport de gestion est conforme à l'art. 9 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 30.06.2016 ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB) du 15.03.2017.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, ainsi qu'entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs suisses et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction.

Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à:

		2023	2022
EUR	1	0.9289	0.9896
USD	1	0.8414	0.9245
JPY	100	0.5965	0.7054
CAD	1	0.6335	0.6827
NOK	100	0.0827	0.0943
GBP	1	1.0716	1.1187
SGD	1	0.6378	0.6898
SEK	1	0.0834	0.0888
DKK	1	0.1246	0.1331
AUD	1	0.5742	0.6309
HKD	1	0.1077	0.1185

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants:

- **Liquidités dans les placements de capitaux**

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.

- **Titres**

L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les frais, les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

- **Immeubles**

À l'exception de l'immeuble Clos-Pury 15 à Couvet, considéré comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois ou dont la valeur de vente a été contractuellement établie sont évalués à leur prix de vente escompté. Pour deux objets (Cadolles 7 et Verger-Rond), le principe de valorisation n'est pas la méthode DCF. Il existe en effet pour ces 2 immeubles une convention de reprise par l'Etat de Neuchâtel qui prévoit une possibilité de rachat au coût d'investissement réduit de 1 % par année.

- **Constructions en cours**

Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.

Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Logiciels: 4 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000 francs. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Immeubles: **50 ans**

Mobilier et installations: **5 ans**

Gros véhicules de défense incendie: **12 ans**

Petits véhicules de défense incendie: **8 ans**

Véhicules missions de secours: **Selon planification stratégique**

Autres véhicules: **4 ans**

Matériel informatique: **3 ans**

Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent:

- Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer sous déduction de la part de réassurance.
-

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent:

- Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.
 - Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (CIREN) et sismiques (Pool). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.
-

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes:

- Provision relative aux promesses de subvention ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.
- Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dus aux employés de l'ECAP.
- Provision pour autres frais de personnel.

- Provision destinée à indemniser certains dommages non couverts dans le cadre du produit référentiel.
- Fonds, constitué en 2009, pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.
- Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.
- Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.
- Fonds nécessaire au financement des missions de secours (selon art. 35 RALPDIENS).
- Provision constituée relative à la campagne de ruissellement des éléments naturels.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de cette provision est basé sur l'allocation effective des actifs au 31 décembre et les risques qui y sont liés.

Comme les placements financiers ont performé en 2023, l'attribution à la provision pour risques liés aux placements de capitaux au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 14'362'510.- et permet ainsi d'atteindre la valeur cible au 31.12.2023.

Dettes

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.

01

Placements de capitaux - chiffres en milliers de francs

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
VALEUR DE MARCHÉ AU 01.01.2023	47 630	20 685	77 905	9 010
Entrées de valeur	14 395	13 968	993	5 084
Sorties de valeur	-7 753	-9 921	0	0
Bénéfices non réalisés	2 795	2 196	0	0
Pertes non réalisées	-295	-498	0	0
Bénéfices réalisés	1 155	355	0	0
Pertes réalisées	-197	-369	0	0
VALEUR DE MARCHÉ AU 31.12.2023	57 730	26 417	78 899	14 094

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
VALEUR DE MARCHÉ AU 01.01.2022	72 840	32 199	76 954	3 741
Entrées de valeur	28 099	23 584	951	5 269
Sorties de valeur	-40 534	-29 752	0	0
Bénéfices non réalisés	80	80	0	0
Pertes non réalisées	-10 788	-4 044	0	0
Bénéfices réalisés	793	520	0	0
Pertes réalisées	-2 861	-1 901	0	0
VALEUR DE MARCHÉ AU 31.12.2022	47 630	20 685	77 905	9 010

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Prêts	Liquidités	TOTAL
31 301	86 688	14 035	1 150	29 593	317 997
7 201	32 309	16 380	0	122 376	212 707
-7 271	-24 002	-7 824	-115	-148 563	-205 448
1 416	4 915	705	0	2	12 029
-500	-47	-744	0	-47	-2 130
841	1 300	197	8	45	3 901
-416	-46	-234	0	-921	-2 184
32 571	101 117	22 517	1 043	2 485	336 872

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Prêts	Liquidités	TOTAL
40 564	100 729	22 206	1 260	10 125	360 618
820	22 214	10 035	0	197 106	288 078
-4 243	-28 580	-15 989	-125	-176 484	-295 706
14	38	113	0	151	477
-6 066	-7 378	-1 947	0	-132	-30 355
839	906	307	15	21	3 401
-627	-1 242	-691	0	-1 194	-8 516
31 301	86 688	14 035	1 150	29 593	317 997

03

Immobilisations - chiffres en milliers de francs

	Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles	
	Logiciel informatique	Total	Véhicules	Véhicule défense incendie
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 01.01.2023	834	834	462	5 260
Valeur d'acquisition au 01.01.	2 357	2 357	1 142	8 915
Entrées de valeurs	499	499	130	3 674
Sorties de valeurs	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	2 856	2 856	1 272	9 263
Ajustements cumulés au 01.01.	-1 524	-1 524	-680	-3 660
Amortissements	-564	-564	-121	-875
Ajustements de valeurs	0	0	0	0
Ajustements cumulés au 31.12.	-2 088	-2 088	-801	-4 535
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2023	768	768	471	4 728

	Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles	
	Logiciel informatique	Total	Véhicules	Véhicule défense incendie
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 01.01.2022	848	848	480	5 800
Valeur d'acquisition au 01.01.	1 841	1 841	1 072	8 728
Entrées de valeurs	516	516	70	1 000
Sorties de valeurs	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	2 357	2 357	1 142	8 915
Ajustements cumulés au 01.01.	-993	-993	-592	-2 915
Amortissements	-531	-531	-88	-706
Ajustements de valeurs	0	0	0	0
Ajustements cumulés au 31.12.	-1 524	-1 524	-680	-3 660
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2022	834	834	462	5 260

les die	Véhicules mis- sions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
33	1 257	67	56	0	6 232	13 307
26	2 408	372	103	230	7 527	20 707
06	92	405	60	0	4 405	5 398
0	0	0	0	0	-70	-70
32	2 500	777	162	230	11 861	26 035
93	-1 151	-305	-47	-230	-1 295	-7 401
14	-175	-124	-31	0	-1 178	-2 443
0	0	0	0	0	0	0
07	-1 325	-429	-78	-230	-2 473	-9 844
25	1 175	348	84	0	9 388	16 191

les die	Véhicules mis- sions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
81	1 420	101	32	0	2 471	10 385
82	2 408	363	60	230	3 001	15 916
43	0	9	43	0	4 526	4 791
0	0	0	0	0	0	0
26	2 408	372	103	230	7 526	20 707
01	-988	-262	-28	-230	-530	-5 530
92	-163	-43	-19	0	-765	-1 870
0	0	0	0	0	0	0
93	-1 151	-305	-47	-230	-1 295	-7 401
33	1 257	67	56	0	6 232	13 307

02

2023

2022

Participations - chiffres en milliers de francs

8 412

8 079

L'ECAP est membre de la société simple du POOL
(selon l'art.530 et suivants CO).

8 412

8 079

04

Actifs de régularisation - chiffres en milliers de francs

4 405

703

Mise de fonds POOL

1 158

0

Intérêts courus

534

438

Divers

2 713

265

05

Créances - chiffres en milliers de francs

1 867

2 253

Impôt anticipé

456

464

Créances primes

381

199

Créances diverses

1 030

1 590

06

Provisions techniques d'assurance - chiffres en milliers de francs

	01.01.2023	Attributions	Utilisations	31.12.2023
Sinistres Feu bruts	11 591	0	-815	10 775
- part de la réassurance	-95	0	0	-95
Sinistres Feu nets	11 496	0	-815	10 680
Sinistres Eléments naturels bruts	27 253	86 343	0	113 595
- part de la réassurance	-17 445	0	-17 870	-35 315
Sinistres Eléments naturels nets	9 808	86 343	-17 870	78 281
Contribution nette à la CIREN	-4 530	-844	-58 063	-63 437
Provision pour rabais sur prime	0	0	0	0
Total	16 773	85 499	-76 748	25 524

	01.01.2022	Attributions	Utilisations	31.12.2022
Sinistres Feu bruts	8 609	2 982	0	11 591
- part de la réassurance	-95	0	0	-95
Sinistres Feu nets	8 514	2 982	0	11 496
Sinistres Eléments naturels bruts	47 669	0	-20 416	27 253
- part de la réassurance	-30 556	13 111	0	-17 445
Sinistres Eléments naturels nets	17 113	13 111	-20 416	9 808
Contribution nette à la CIREN	2 065	332	-6 927	-4 530
Provision pour rabais sur prime	0	0	0	0
Total	27 692	16 425	-27 344	16 773

07

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité - chiffres en milliers de francs

	Engagement statutaire UIR	CIREN	POOL	Total
Etat au 01.01.2023	6 845	15 594	14 868	37 307
Utilisations	0	0	0	0
Attributions	267	6 906	0	7 173
Dissolutions	0	0	-162	-162
Etat au 31.12.2023	7 112	22 500	14 705	44 317
Etat au 01.01.2022	6 191	15 732	14 898	36 822
Utilisations	0	0	0	0
Attributions	654	0	0	654
Dissolutions	0	-138	-30	-168
Etat au 31.12.2022	6 845	15 594	14 868	37 307

Réserves nécessaires	2023	2022
Obligations envers la CIREN	22 500	15 594
Obligations statutaires envers l'UIR	7 112	6 845
Obligations envers le POOL	14 705	14 868
Total des réserves nécessaires	44 317	37 307
Déjà en réserve selon bilan	-44 317	-37 307
Total des réserves manquantes	0	0

08

Provisions non techniques - chiffres en milliers de francs

	01.01.2023	Attributions	Dissolutions	31.12.2023
Fonds pour l'intervention	29 456	0	-1 044	28 411
Fonds pour la prévention	13 074	0	-2 744	10 329
Fonds d'actions spéciales	3 328	0	0	3 328
Provision à la campagne EN ruissellement	0	4 000	-71	3 929
Provision promesses pour subventions	2 354	0	-419	1 935
Provision vacances et heures supplémentaires	77	108	0	185
Provision autres frais de personnel	0	78	0	78
Provision spéciale pour dommages non couverts	1 212	139	0	1 351
	49 500	4 326	-4279	49 547
Fonds des missions de secours	2 172	0	-55	2 118
Total	51 672	4 326	-4333	51 664

	01.01.2022	Attributions	Dissolutions	31.12.2022
Fonds pour l'intervention	28 666	789	0	29 456
Fonds pour la prévention	12 319	755	0	13 074
Fonds d'actions spéciales	3 424	0	-97	3 328
Provision à la campagne EN ruissellement	0	0	0	0
Provision promesses pour subventions	2 150	204	0	2 354
Provision vacances et heures supplémentaires	106	0	-29	77
Provision CPCN (ex. Prévoyance.ne)	4 904	0	-4 904	0
Provision spéciale pour dommages non couverts	1 300	0	-88	1 212
	52 870	1 748	-5 118	49 500
Fonds des missions de secours	2 172	39	-39	2 172
Total	55 041	1 787	-5 157	51 672

09

Provision pour risques liés aux placements de capitaux - chiffres en milliers de francs

01.01.23	Attributions	Dissolutions	31.12.23
34 500	14 363	0	48 863

01.01.22	Attributions	Dissolutions	31.12.22
56 825	0	-22 325	34 500

RLAB Art. 77

- 1 La Chambre prend toutes les dispositions pour adapter le niveau du capital, des réserves et des provisions aux risques couverts et à leur évolution.
- 2 Elle définit le plan stratégique d'allocation des placements en fonction de la situation actuelle et prévisible des marchés financiers.
- 3 La part des placements en liquidités, revenus fixes et immobilier direct, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peuvent être inférieures aux deux tiers de l'ensemble des placements.

Part des placements en liquidités et revenus fixes au 31.12.2023	75,07 %
Part des placements en francs suisses au 31.12.2023	94,83 %

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le niveau de la provision pour fluctuation de cours et de change dépend:

- a de l'allocation stratégique. Plus le risque intrinsèque à l'allocation choisie est élevé et plus la provision sera importante.
- b de l'appréciation du risque inhérent à chaque catégorie d'actifs. Les titres les plus risqués peuvent être provisionnés jusqu'à 40 % alors que les placements obligataires en CHF ne sont couverts qu'à 7.5 %.

Provision requise	14,50 %
Représentant un montant de	48 863
Provision à fin 2022	34 500

	2023	2022
Provision nécessaire au 31.12	-48 863	-40 607
Déjà mis en réserve selon bilan	48 863	34 500
Ecart par rapport à la valeur cible	0	-6 107

Comme les placements financiers ont subi en 2022 des pertes de valeur supérieures à la moyenne et conformément aux dispositions prévues par les normes comptables Swiss GAAP RPC, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont au 31 décembre 2022 temporairement inférieures à la valeur cible à long terme.

10

2023

2022

Passifs de régularisation - chiffres en milliers de francs

7 909

670

Primes encaissées d'avance	5 747	40
Passifs transitoires	2 160	630
Autres passifs transitoires	2	0

11

Dettes - chiffres en milliers de francs

9 381

6 142

Engagement envers des réassureurs

3 539

0

UIR	2 381	0
POOL	1 158	0

Engagements envers des organisations liées

27

40

OFROU	0	0
SSCM	27	40

Autres dettes

5 815

6 102

(dont dette LPP)	82	0
------------------	----	---

12

Primes de réassurance - chiffres en milliers de francs

-4 785

-4 558

UIR primes de réassurance Feu	-1 054	-985
UIR primes de réassurance Éléments naturels	-2 632	-2 492
POOL mise de fonds	-1 099	-1 081
UIR bonus prime	0	0

13

	2023	2022
Charges nettes des sinistres - chiffres en milliers de francs	-36 251	-13 750
Charges nettes Feu	-7 247	-11 785
Charges nettes Éléments naturels	-122 259	-9 116
Produits de la réassurance	93 201	6 147
Recours sur sinistres	55	1 004

14

	2023	2022
Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité - chiffres en milliers de francs	-6 817	-80
Provision rabais s/primes futures	0	0
Provision CIREN	-6 906	138
Pool dommages sismiques	162	30
Engagement statutaire UIR	-267	-654
Participation au capital du Pool	333	317
Attribution/prélèvement à la provision spéciale pour dommages non couverts	-139	88

15

	2023	2022
Charges d'exploitation - chiffres en milliers de francs	-5 313	-4 760
Pool technique	-1 418	-1 489
Pool administratif	-2 016	-1 816
Autres charges d'exploitation	-1 878	-1 454

INFORMATIONS SECTORIELLES

Assurance

16

	2023	2022	Variation
Résultat technique - chiffres en milliers de francs			
Produits de l'assurance			
Primes brutes	28 521	26 966	1 556
Primes de la réassurance	-4 785	-4 558	-227
Primes nettes d'assurance	23 737	22 408	1 329
Charges liées aux sinistres			
Charges liées aux sinistres Feu	-7 192	-10 781	3 588
Part de la réassurance	0	-541	541
Charges nettes liées aux sinistres Feu	-7 192	-11 321	4 129
Charges liées aux sinistres Éléments naturels	-122 259	-9 116	-113 143
Part de la réassurance	93 201	6 688	86 513
Charges nettes liées aux sinistres Éléments naturels	-29 059	-2 428	-26 630
Total net des charges liées aux sinistres	-36 251	-13 750	-22 501
Modification des provisions techniques	-139	88	-227
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	-6 678	-168	-6 509
Charges d'exploitation			
Salaires	-6 543	-5 448	-1 095
Charges sociales	-1 265	-1 153	-112
Autres charges de personnel	4 372	3 295	1 077
Total des charges de personnel	-3 435	-3 305	-130
Charges des locaux	-241	-190	-52
Charges d'administration	-510	-388	-122
Charges d'informatique	-1 126	-877	-249
Total des charges administratives	-1 877	-1 454	-423
Total des charges d'exploitation	-5 313	-4 760	-553
Autres produits d'exploitation	50	28	22
Autres charges d'exploitation	0	-33	33
Résultat technique	-24 594	3 812	-28 407

INFORMATIONS SECTORIELLES

Prévention et lutte contre les dommages

17

	2023	2022	Variation
Prévention - chiffres en milliers de francs			
Produits			
Contribution pour la prévention	4 666	4 972	-306
Autres recettes	114	107	7
Total des produits	4 779	5 078	-299
Charges			
Majoration et réduction de la prime de risque à la charge de la prévention	-414	-471	57
Subsides pour mesures constructives et techniques	-926	-1 219	293
ECAPi	-26	-18	-8
Frais prévention Éléments naturels	-594	-145	-449
Frais de personnel et administratifs	-2 197	-2 267	70
Total des charges	-4 158	-4 120	-38
Variation des provisions non techniques			
Ajustement au fonds pour la prévention des dommages	-1 256	-755	-501
Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	4 000	0	4 000
Attribution à la provision pour la campagne EN ruissellement	-4 000	0	-4 000
Prélèvement à la provision pour la campagne EN ruissellement	71	0	71
Variation provision promesses pour subventions	563	-204	767
Total variation des provisions non techniques	-622	-959	337
Résultat pour la prévention	0	0	0

INFORMATIONS SECTORIELLES

Prévention et lutte contre les dommages

18

2023 2022 Variation

Intervention - chiffres en milliers de francs

Produits

Contribution pour la défense incendie	5 288	5 557	-269
Contribution des assureurs privés	1 094	1 215	-121
Contribution OFROU	50	50	0
Facturation abonnements de raccordement détection incendie	550	523	28
Autres recettes	1 140	1 098	42
Total des produits	8 122	8 443	-320

Charges

Subventions véhicules	-560	-554	-6
Subventions matériel	-359	-367	8
Subventions formation et équipement personnel	-1 529	-1 258	-271
Centrale d'alarme et d'engagement	0	-200	200
Subventions pour les constructions et locaux	-1	0	-1
Subventions aux SIS et régions	-26	-26	0
Subvention pour adductions	-368	-332	-36
Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	-16	-1	-15
Sapeurs-pompiers d'entreprise	-29	-9	-20
Frais inspectariat	-24	-25	0
Frais logistique	-2 281	-1 576	-705
Frais bureau technique	-5	-340	335
Frais informatique	-449	-345	-104
Frais de personnel et administratifs	-3 345	-2 474	-871
Divers	-173	-163	-10
Total des charges	-9 166	-7 670	-1 496

Variation des provisions non techniques

Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	0	17	-17
Ajustement au fonds pour l'intervention	1 044	-789	1 833
Total variation des provisions non techniques	1 044	-773	1 817

Résultat pour l'intervention 0 0 0

Total de la prévention et de l'intervention 0 0 0

INFORMATIONS SECTORIELLES

Missions de secours

19

	2023	2022	Variation
<i>Chiffres en milliers de francs</i>			
Produits			
Facturation aux communes	1 609	1 612	-3
Contribution Ofrou	454	454	0
Contribution PAAT (Poste d'alerte atomique)	4	4	0
Contribution Detec	51	51	0
Facturation interventions	640	544	97
Contribution cantonale	50	50	0
Conventions diverses	30	15	15
Autres recettes	3	6	-3
Total des produits	2 843	2 736	106
Charges			
Charges salariales	-1 579	-1 539	-40
Formation	-219	-229	9
Mandat, étude et honoraires	-15	-26	11
Locaux	-123	-123	0
Frais d'interventions	-39	-23	-16
Hydrocarbures lac de Neuchâtel	-50	-50	0
Véhicules	-357	-326	-32
Equipement et matériel	-211	-122	-89
Centrale d'alarme	-150	-115	-35
Frais gestion et inspectorat	-97	-97	0
Frais divers	-56	-86	30
Total des charges	-2 898	-2 735	-162
Variation des provisions non techniques			
Attribution au fonds des missions de secours	4	-40	44
Prélèvement au fonds des missions de secours réservé	51	39	12
Total variation des provisions non techniques	55	-1	56
Résultat des missions de secours	0	0	0

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

20

	2023	2022
Produits des placements de capitaux	21 473	9 716
Produits des actions suisses	3 950	873
Dividendes	907	733
Gains réalisés	249	60
Gains non réalisés	2 795	80
Produits des actions étrangères	2 551	599
Dividendes	191	169
Gains réalisés	163	351
Gains non réalisés	2 196	80
Produits des immeubles	5 543	5 839
Produits	4 716	4 752
Revalorisation du parc immobilier	827	1 087
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des fonds immobiliers	2 256	853
Dividendes	429	499
Gains réalisés	411	340
Gains non réalisés	1 416	14
Produits des obligations suisses	6 215	944
Produits des intérêts	989	887
Gains réalisés	311	19
Gains non réalisés	4 915	38

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

20

	2023	2022
Produits des obligations étrangères	903	420
Produits des intérêts	176	222
Gains réalisés	21	85
Gains non réalisés	705	113
Autres titres	0	0
Dividendes	0	0
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Prêts	8	15
Produits des intérêts	8	15
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des liquidités	47	172
Produits des intérêts	3	-4
Gains réalisés	42	25
Gains non réalisés	2	151

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

21

	2023	2022
Charges sur placements de capitaux	-6 631	-39 677
Charges sur actions suisses	-492	-13 648
Pertes réalisées	-197	-2 861
Pertes non réalisées	-295	-10 788
Charges sur actions étrangères	-867	-5 945
Pertes réalisées	-369	-1 901
Pertes non réalisées	-498	-4 044
Charges sur immeubles	-2 318	-807
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges des immeubles	-1 071	-807
Frais de transformation des immeubles	-1 247	0
Charges sur fonds immobiliers	-916	-6 694
Pertes réalisées	-416	-627
Pertes non réalisées	-500	-6 066
Charges sur obligations suisses	-93	-8 620
Pertes réalisées	-46	-1 242
Pertes non réalisées	-47	-7 378
Charges sur obligations étrangères	-977	-2 638
Pertes réalisées	-234	-691
Pertes non réalisées	-744	-1 947
Autres titres	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Alternatifs	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

21

	2023	2022
Charges sur prêts	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges sur liquidités	-216	-564
Pertes réalisées	-169	-432
Pertes non réalisées	-47	-132
Charges liées aux placements de capitaux	-752	-762
Frais gestion	-752	-762
Frais de transactions	0	0

22

Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions	14 842	-29 961
Résultat des actions suisses	3 458	-12 775
Résultat des actions étrangères	1 685	-5 346
Résultat des immeubles	3 225	5 032
Résultat des fonds immobiliers	1 340	-5 841
Résultat des obligations suisses	6 122	-7 675
Résultat des obligations étrangères	-75	-2 218
Résultat des autres titres	0	0
Résultat des prêts	8	15
Résultat des liquidités	-169	-392
Charges liées aux placements de capitaux	-752	-762

23

Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-14 363	22 325
--	----------------	---------------

HORS EXPLOITATION

Chiffres en milliers de francs

24

	2023	2022
Résultat hors exploitation	0	4 716
Produits mandat salaires	0	0
Produits exceptionnels	0	0
Dissolution de la provision pour engagement de prévoyance	0	4 904
Redevance État (en application art. 89 LAB)	0	-188
Attribution au fonds d'actions spéciales	0	0

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Valeurs d'assurance - Incendie	2023 CHF (indice 124)	2022 CHF (indice 118)
Immeuble, Place Pury 3, Neuchâtel	2'732'203.00	2'600'000.00
Immeuble, Grand Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	2'156'887.00	2'052'520.00
Immeuble, Rue Pourtalès 13, Neuchâtel	5'811'134.00	5'529'950.00
Immeuble, Beaux-Arts 13, Neuchâtel	4'077'204.00	3'879'920.00
Immeuble, Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2'743'783.00	2'611'020.00
Immeuble, Rue Pourtalès 2, Neuchâtel	5'633'184.00	5'360'610.00
Immeuble, Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	7'112'870.00	6'768'700.00
Immeuble, Rue de l'Arc-en-Ciel 16, La Chaux-de-Fonds	2'684'915.00	2'555'000.00
PPE garage collectif, Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	336'271.00	320'000.00
Immeuble, Place de la Gare 4, Neuchâtel	9'249'316.00	8'801'770.00
Immeuble, Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3'966'949.00	3'775'000.00
PPE, Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	6'435'701.00	6'124'296.44
Immeuble, Rue du Parc 9bis-9te	14'302'034.00	13'610'000.00
Immeuble, Rue du Rafour 5, St-Aubin	3'724'042.00	3'543'845.00
Immeuble, Avenue des Cadolles 7, Neuchâtel	7'119'492.00	6'775'000.00
Immeuble, Rue du Verger-Rond 2, Neuchâtel	7'716'413.00	7'343'040.00
Immeuble, Rue Chandigarh 4, La Chaux-de-Fonds	6'604'576.00	6'285'000.00
Copropriété garage collectif, Promenade Le Corbusier 15 a, La Chaux-de-Fonds	5'322'542.00	5'065'000.00
PPE, Clos-Pury 15, Couvet	30'568'738.00	29'108'960.00
Installations d'exercices, La Presta, Couvet	1'122'305.00	1'068'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 22, Boudry	3'562'373.00	3'390'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 24, Boudry	3'357'458.00	3'195'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 26, Boudry	3'551'864.00	3'380'000.00
Copropriété garage collectif, Rue Pré-Landry 20-26, Boudry	1'418'967.37	1'350'308.00
Total	141'311'221.37	134'492'939.44

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: «CPCN») est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

La CPCN (ex. Prévoyance.ne) a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

La part du découvert technique imputable à l'ECAP au 01.01.24 est de CHF 5'265'766.- (01.01.23: CHF 5'964'752.-).

Le degré de couverture passe ainsi au 31.12.2023 à 77.4% (31.12.2022: 73.6%).

En parallèle, la garantie octroyée par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 3 juillet 2019 est diminuée d'autant passant au 31.12.23 à CHF 5'265'766.- (31.12.2022 CHF 5'964'752.-).

En vertu des normes comptables Swiss GAAP RPC, la provision ECAP couvrant la part de recapitalisation de la caisse de pension CPCN a été entièrement dissoute au 31.12.2022.

AFFAIRES JURIDIQUES EN SUSPENS

Six litiges sont ouverts au 31.12.2023 qui ne devraient pas avoir de conséquences financières significatives directes pour l'ECAP.

TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES OU DES ORGANISATIONS LIÉES

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes:

- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA),
- l'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP),
- la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN),
- la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC),
- l'Office fédéral des routes (OFROU),
- la République et Canton de Neuchâtel.

Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de natures juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux et sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables, mais aussi pour garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes rendus réguliers.

FIL ROUGE 2023

Issu d'une famille d'artistes, Léopold Rabus vit et travaille à Neuchâtel. Baigné dès son plus jeune âge dans un univers à la fois surréaliste et parodique, ses œuvres sont empreintes d'un romantisme sombre.

IMPRESSUM

Réalisation graphique: Lemon.ch
Rédaction: ECAP Neuchâtel
Avril 2024



Place de la Gare 4 | 2002 Neuchâtel
T 032 889 62 22 | ecap@ne.ch
www.ecap-ne.ch